



Pièce n°6

**Textes régissant l'enquête publique
Procédure administrative relative au projet
Décision adoptée au terme de l'enquête par l'autorité compétente
Délibérations (2013-12, 2015-09, 2015-14, 2016-01)
Bilan de la concertation**

**révision du Schéma de Cohérence Territoriale
de la métropole Nantes Saint-Nazaire**

Enquête publique

du lundi 19 septembre au vendredi 21 octobre 2016 inclus

Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire
2, cours du champ de Mars 44923 Nantes cedex 9
www.nantessaintnazaire.fr
[02 51 16 47 09 / contactpm@nantessaintnazaire.fr](mailto:contactpm@nantessaintnazaire.fr)

Textes régissant l'enquête publique

L'enquête publique de la révision du SCOT de la métropole Nantes Saint-Nazaire est régie par les articles :

- L 143-22 du code de l'urbanisme
- Le chapitre III du titre II du livre 1er du code de l'environnement

Procédure administrative relative au projet

La révision du SCOT est régie par le livre 1^{er}, le titre IV et le chapitre III du code de l'urbanisme, et notamment les articles L 143-29 à L 143-31.

1. La procédure de révision du SCOT est prescrite par le comité syndical du Pôle métropolitain qui précise les objectifs poursuivis et les modalités de concertation (délibération 2013-12 et délibération 2015-09)
2. Un débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable a lieu au sein de l'organe délibérant du Pôle métropolitain, au plus tard quatre mois avant l'examen du projet de schéma. (délibération 2015-14)
3. Le projet de SCOT est arrêté par le comité syndical du Pôle métropolitain et notifié pour avis aux personnes publiques listées au L 143-20 du code de l'urbanisme. Celles-ci ont 3 mois pour rendre leur avis. (délibération 2016-01)
4. Le projet de SCOT fait l'objet d'une enquête publique
5. Le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis, des observations du public ou du rapport du commissaire-enquêteur est approuvé par l'organe délibérant du Pôle métropolitain

Décision adoptée au terme de l'enquête par l'autorité compétente

A l'issue de la présente enquête, la décision d'approbation de la révision du SCOT de la métropole Nantes Saint-Nazaire sera soumise à délibération du comité syndical du Pôle métropolitain.

Délibérations (2013-12, 2015-09, 2015-14, 2016-01)

Délibération

Réunion du comité du 22 mars 2013

Délibération n°2013 - 12

Révision du schéma de cohérence territoriale de la métropole Nantes Saint-Nazaire – objectifs poursuivis et modalités de la concertation publique

Date de la convocation : 15 mars 2013
Nombre de Membres du Comité : 113
Nombre de Conseillers en exercice : 113

Président de séance : Gilles RETIERE

Présents : 71

Bertrand AFFILE, Yves AUMON, Bernard AUNETTE, Joël BATTEUX, Alain BENTAHA, Christian BIGUET, Christian BODINIER, Christian BRISSET, Eric BUQUEN, Sylvie CAUCHIE, Bernard CHESNEAU, Jean-Philippe COMBE, Christophe COTTA, Christian COUTURIER, Jacques DALIBERT, Laurent DEJOIE, Hubert DELAHAIE, Mikaël DELALANDE, Valérie DEMANGEAU, Jérôme DHOLLAND, Alain DONNE, Gérard DRENÔ, Jean-Luc DURAND, Philippe EUZENAT, Jean-Pierre FOUGERAT, Albert FREMON, Gilbert GALLIOT, Bernard GARNIER, Laurence GARNIER, Jacques GARREAU, Jean GOISET, Michèle GRESSUS, Dominique GUELLIER, Stéphane GUIET, Elisabeth GUIST'HAU, Jean-Claude HALGAND, Olivier HERVE, Franck HERVY, Marcel HUOU, Jean-René JAUMOUILLE, André KLEIN, Raymond LANNUZEL, Lionel LARDEUX, Jean-Luc LE DRENN, Hervé LEBRETON, Jean-Pierre LEGENDRE, Jean-Claude LEMASSON, Daniel LEROUX, Françoise LESTIEN, Jean-Pierre MAISONNEUVE, Alain MANARA, Bernard MAROT, Liliane PLANTIVE, Eric PROVOST, Gilles RETIERE, Georges RIVRON, Johanna ROLLAND, Claude ROUSSEAUX, Fabrice ROUSSEL, Benoît RUBIN, David SAMZUN, Joseph TESTARD, Pierre TREGUIER, Philippe TROTTE, Dominique UBERTI, Roger VEILLAUD, Marcel VERGER, Alain VEY, Yann VINCE, François VOUZELLAUD, Bertrand VRAIN

Absents et représentés : 20

Anne AUFFRET donne pouvoir à Jean-René JAUMOUILLE, Marie-Odile BOUILLE donne pouvoir à David SAMZUN, Christian BRUN donne pouvoir à Christian BIGUET, Alain CHAUVEAU donne pouvoir à André KLEIN, Pascale CHIRON donne pouvoir à Gilbert GALLIOT, Elisabeth CRUAUD donne pouvoir à Marcel VERGER, Catherine ESNEE donne pouvoir à Bernard GARNIER, Joël GEFFROY donne pouvoir à Marcel HUOU, Marie-Cécile GESSANT donne pouvoir à Christian BODINIER, Joël GUERRIAU donne pouvoir à Laurent DEJOIE, Gilles GUINOUEZ donne pouvoir à Joseph TESTARD, Lenaïck LECLAIE donne pouvoir à Jacques DALIBERT, Monique MAISONNEUVE donne pouvoir à Alain VEY, Dominique MANAC'H donne pouvoir à Bernard MAROT, Alain MICHELOT donne pouvoir à Roger VEILLAUD, Joseph PARRAILLON donne pouvoir à Yves AUMON, Pascal PRAS donne pouvoir à Jean-Luc LE DRENN, Jean-François RETIERE donne pouvoir à Bernard CHESNEAU, Patrick RIMBERT donne pouvoir à Gilles RETIERE, Frédéric TRICHET donne pouvoir à Sylvie CAUCHIE

Absents et excusés : 22

Robert BELLINOT, Pascal BOLO, Maurice BOUE, Daniel CHATELLIER, Karine DANIEL, François DE RUGY, Charles GAUTIER, Jacques GILLAIZEAU, Claude GUILLET, Sophie JOZAN, Jean-Jacques KOGAN, Yvon LERAT, Sabine MAHE, Frédéric MAINDRON, Bernard MOISIERE, Jean-Paul NAUD, Alain ROBERT, Denis ROULAND, Alain ROYER, Edith SARDAIS, Michel TILLARD, Sophie VAN GOETHEM

Délibération

Réunion du comité du 22 mars 2013

Délibération n°2013 - 12

Révision du schéma de cohérence territoriale de la métropole Nantes Saint-Nazaire – objectifs poursuivis et modalités de la concertation publique

Monsieur le Président expose au comité syndical,

Le Schéma de Cohérence Territoriale de la métropole Nantes Saint-Nazaire (SCOT) a été approuvé par délibération le 26 mars 2007 par les élus du syndicat mixte.

Depuis cette date, le contexte réglementaire a évolué consécutivement à l'adoption des différentes lois. La Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement, dite Grenelle 2, est entrée en vigueur le 13 janvier 2012. Elle a introduit un certain nombre de modifications concernant les Schémas de Cohérence Territoriale qu'il convient aujourd'hui de prendre en compte.

La loi n° 2011-12 du 5 janvier 2011 portant diverses dispositions d'adaptation de la législation au droit de l'Union européenne a fixé jusqu'au 1er janvier 2016 pour intégrer les dispositions du Grenelle 2 dans les SCOT approuvés.

Les principales évolutions réglementaires des Schémas de Cohérence Territoriale portent sur :

- *Le contenu du document*

Les SCOT doivent désormais mieux prendre en compte et intégrer notamment les quatre objectifs prioritaires de l'aménagement et du développement durables des territoires (articles L.122-1-7 et L.122-1-8 du code de l'urbanisme) :

1. économie de la consommation foncière et lutte contre la réduction des surfaces agricoles et naturelles et contre l'étalement urbain « [le SCOT] arrête des objectifs chiffrés d'une consommation économe de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain »
2. préservation de la biodiversité « [le SCOT] précise les modalités de protection des espaces nécessaires au maintien de la biodiversité et à la préservation ou à la remise en bon état des continuités écologiques »
3. amélioration de la performance énergétique des bâtiments « [le SCOT] précise les objectifs d'offre de nouveaux logements (...) [et] de la politique d'amélioration et de la réhabilitation du parc de logements existants public ou privé »
4. nécessité de créer un lien entre densité urbaine et desserte par les transports collectifs « [le SCOT] définit les grandes orientations de la politique des transports et de déplacements. Il définit les grands projets d'équipements et de dessertes par les transports collectifs. »

Délibération

Réunion du comité du 22 mars 2013

Délibération n°2013 - 12

Révision du schéma de cohérence territoriale de la métropole Nantes Saint-Nazaire – objectifs poursuivis et modalités de la concertation publique

- *La forme du document*

Le rapport de présentation doit ainsi analyser la consommation foncière au cours des dix dernières années et justifier des objectifs chiffrés de limitation de la consommation.

Les objectifs du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) ont été élargis à de nouveaux champs des politiques publiques (tourisme, culture, communication numérique, continuités écologiques, etc.).

Le DOG, document d'orientations générales, se transforme en DOO, document d'orientations et d'objectifs, dont le contenu est étoffé : entre autres, possibilité de conditionner l'ouverture de nouveaux secteurs à l'urbanisation à l'utilisation préalable des possibilités en secteurs urbanisés, à la réalisation d'une étude d'impact ou d'une étude de densification, à la desserte en transports collectifs, au respect de critères de performance énergétique ou de qualité renforcée d'infrastructures et réseaux de communication numérique, possibilité de fixer une densité minimale de construction à proximité des transports collectifs, etc.

- *Relations aux documents de rang supérieur*

Outre les documents mentionnés à l'article L 122-1-12 du code de l'urbanisme, le SCOT doit être compatible avec :

- la Directive Territoriale d'Aménagement de l'estuaire de la Loire qui a été approuvée par décret n° 2006-884 du 17 juillet 2006.
- le Schéma Directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux Estuaire (SAGE) qui ont été respectivement approuvés les 18 novembre 2009, et le 9 septembre 2009.
- La charte du Parc Naturel Régional de Brière qui est en cours de révision.

Il doit également prendre en compte le projet stratégique dont le Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire s'est doté en 2009.

Il devra enfin prendre en compte le Schéma régional de cohérence écologique en cours de constitution par l'Etat et la Région des Pays de la Loire.

- *Analyse des résultats du SCOT*

La Loi Grenelle 2 raccourcit également le délai d'analyse des résultats de l'application d'un SCOT de 10 à 6 ans. Ainsi, conformément à l'article L122-13 du code de l'urbanisme, le Pôle métropolitain a procédé à « une analyse des

Délibération

Réunion du comité du 22 mars 2013

Délibération n°2013 - 12

Révision du schéma de cohérence territoriale de la métropole Nantes Saint-Nazaire – objectifs poursuivis et modalités de la concertation publique

résultats de l'application du schéma, notamment en matière d'environnement, de transports et de déplacements, de maîtrise de la consommation de l'espace et d'implantations commerciales ».

Objectifs poursuivis par la révision

- approfondir et adapter les orientations stratégiques inscrites dans le SCOT approuvé en 2007 et les décliner à l'échelle des six établissements publics de coopération intercommunale, et particulièrement de la communauté de communes de la Région de Blain ayant adhéré au syndicat mixte en 2010.

Au vu de l'analyse des résultats du SCOT, des champs de compétence du Pôle métropolitain et des évolutions du code de l'urbanisme, les thématiques suivantes seront particulièrement étudiées dans le cadre de la révision du SCOT :

- une métropole attractive et solidaire : définir des objectifs renouvelés de production de logements (et de logements sociaux particulièrement) pour accueillir 150 000 habitants supplémentaires à horizon 2030 et accompagner notamment le vieillissement de la population,
- une métropole moins consommatrice en espaces : poursuivre le modèle de développement du SCOT approuvé, s'appuyant sur une organisation urbaine hiérarchisée (agglomérations de Nantes et Saint-Nazaire, pôles structurants...),
- une métropole active : offrir des conditions favorables au développement et à la répartition territoriale des emplois (document d'aménagement commercial, schéma logistique métropolitain...),
- une métropole accessible et concentrant l'urbanisation à proximité des points de desserte par les transports collectifs,
- une métropole valorisant ses espaces agricoles comme source de développement,
- une métropole verte et bleue : identifier et qualifier les corridors écologiques pour préserver la biodiversité,
- une métropole économe en énergie : contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique.
- Une métropole attrayante : encourager et accompagner les initiatives de développement de l'offre touristique en capitalisant sur les initiatives existantes comme le parcours Estuaire...

Délibération

Réunion du comité du 22 mars 2013

Délibération n°2013 - 12

Révision du schéma de cohérence territoriale de la métropole Nantes Saint-Nazaire – objectifs poursuivis et modalités de la concertation publique

Les modalités de la concertation publique

Conformément aux dispositions de l'article L.300-2 du code de l'urbanisme, les réflexions relatives à la révision du schéma de cohérence territoriale seront menées sur le territoire dans le cadre d'une concertation associant, pendant la durée de l'élaboration du projet, les habitants, et les conseils de développement lorsqu'ils existent.

Les objectifs de la concertation sont les suivants :

- permettre au public d'accéder aux informations relatives au projet de révision du SCOT et d'y apporter sa contribution
- sensibiliser la population aux enjeux du territoire et à sa mise en valeur
- favoriser le partage, l'appropriation et les échanges autour du projet par l'ensemble des acteurs

Les modalités d'information sont les suivantes :

- Une annonce par voie d'affichage et dans la presse locale de l'ouverture de la concertation et de ses modalités sera réalisée.
- Le site internet du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire permettra un accès aux éléments du dossier de concertation.
- D'autres supports d'information seront utilisés comme, par exemple, des publications dans des journaux des intercommunalités et des bulletins municipaux.

Les modalités de participation du public sont les suivantes :

- Le public pourra faire connaître ses observations au fur et à mesure du processus de révision du schéma de cohérence territoriale en les consignand dans un cahier accompagnant le dossier de concertation et ouvert à cet effet au siège de chaque intercommunalité.
- Il pourra également les adresser directement au Pôle métropolitain par courrier postal ou électronique.
- Des réunions publiques seront organisées.

Cette concertation conduite par le Pôle métropolitain n'est pas exclusive de dispositifs de dialogue citoyen avec les élus et d'actions de communication que souhaiteraient développer les intercommunalités, communes et partenaires de la métropole.

Au regard de ces évolutions réglementaires et de l'analyse des résultats du SCOT, il vous est proposé de délibérer pour la mise en révision du Schéma de Cohérence Territoriale de la métropole Nantes Saint-Nazaire.

Délibération

Réunion du comité du 22 mars 2013

Délibération n°2013 - 12

Révision du schéma de cohérence territoriale de la métropole Nantes Saint-Nazaire – objectifs poursuivis et modalités de la concertation publique

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 2000-1208 Solidarité et Renouvellement Urbain du 13 décembre 2000,
Vu la loi 2003-590 Urbanisme et Habitat du 2 juillet 2003,
Vue la loi n°2010-788 portant Engagement national pour l'Environnement du 12 juillet 2010,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral du 26 novembre 2002 délimitant le périmètre du SCOT de la métropole Nantes Saint-Nazaire,
Vu l'arrêté préfectoral du 2 juillet 2003 portant création du syndicat mixte du SCOT de la métropole Nantes Saint-Nazaire,
Vu l'arrêté préfectoral du 13 août 2010 portant élargissement du périmètre du SCOT à la communauté de communes de la Région de Blain,
Vu l'arrêté préfectoral du 27 juin 2012 transformant le syndicat mixte du SCOT de la métropole Nantes Saint-Nazaire en Pôle métropolitain,
Vu la délibération n°2012-01 du 9 juillet 2012 installant le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire,
Vu les dispositions du code de l'urbanisme, et notamment ses articles L 121-1 et suivants et L 122-1 et suivants et L 300-2,
Vu la délibération du 26 mars 2007 approuvant le SCOT,
Vu l'analyse des résultats de l'application du SCOT,

Considérant les motifs exposés par le Président, décide:

Article 1 :

- de mettre en révision le schéma de cohérence territorial de la métropole Nantes Saint-Nazaire adopté le 26 mars 2007 en poursuivant les objectifs cités ci-dessus.

Article 2 :

- de définir les modalités de concertation préalable relative à cette mise en révision telles que définies ci-dessus également et conformément aux dispositions de l'article L.300-2 du code de l'urbanisme.

Article 3 :

- d'autoriser Monsieur le Président et Monsieur le Vice-Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A L'UNANIMITE

Nantes, le 22 mars 2013

Le Président du Pôle métropolitain
Nantes / Saint-Nazaire

Gilles RETIERE



Délibération

Réunion du comité du 10 juillet 2015

Délibération n°2015-09

Délibération complémentaire à la délibération 2013-12 du 22 mars 2013 relative aux mesures de concertation de la révision du SCOT en application de l'article L 300-2 du code de l'urbanisme

Date de la convocation : 03 juillet 2015

Nombre de membres du Comité Syndical : 113

Nombre de Conseillers en exercice : 113

Présidente de séance : Johanna ROLLAND

Présents 65 : Bertrand AFFILE, Rodolphe AMAILLAND, Martin ARNOUT, Laure BESLIER, Jean Luc BESNIER, Joseph BEZIER, Christian BIGUET, Pascal BOLO, Jean-Michel BUF, Eric BUQUEN, Jocelyn BUREAU, Michel CAILLAUD, Sylvie CAUCHIE, Alain CHAUVEAU, Christian COUTURIER, Elisabeth CRUAUD, Yves DAUVE, Laurianne DENIAUD, Marc DENIS, Edouard DEUX, Gérard DRENO, Dominique DUCLOS, Philippe EUZENAT, François FEDINI, Laurence GARNIER, Joël GEFFROY, Marie-Cécile GESSANT, Frédéric GREGOIRE, Michèle GRESSUS, Laurence GUILLEMIN, Pascale HAMEAU, Pierre HAY, Jean Yves HENRY, Yannick JIMENEZ, Jean Pierre JOUTARD, Claude LABARRE, Julie LAERNOES, Patrick LAMIABLE, Dominique LE BERRE, Lénéaïck LECLAIR, Sylvain LEFEUVRE, Yvon LERAT, Michel LUCAS, Dominique MANACH, Alain MANARA, Pascal MARTIN, David MARTINEAU, Isabelle MERAND, Marie-Hélène MONTFORT, Rémy NICOLEAU, Barbara NOURRY, François OUVRARD, Joseph PARPAILLON, Mireille PERNOT, Pascal PRAS, Eric PROVOST, Thomas QUERO, Jean-François RICARD, Alain ROBERT, Johanna ROLLAND, Fabrice ROUSSEL, Claudine SACHOT, Jean Louis THAUVIN, Roger VEILLAUD, Alain VEY.

Absents et représentés 13 : Céline CARDIN donne pouvoir à Marc DENIS, Jacques DALIBERT donne pouvoir à Lénéaïck LECLAIR, Valérie GAUTIER donne pouvoir à Jean-Louis THAUVIN, Joël GUERRIAU donne pouvoir à Isabelle MERAND, André KLEIN donne pouvoir à Alain CHAUVEAU, Monique MAISONNEUVE donne pouvoir à Joseph PARPAILLON, Serge MOUNIER donne pouvoir à Rodolphe AMAILLAND, Jean-Paul NICOLAS donne pouvoir à Christian BIGUET, Nicolas OUDAERT donne pouvoir à Elisabeth CRUAUD, Jean-Claude PELLETEUR donne pouvoir à Edouard DEUX, Annie ROCHEREAU PRAUD donne pouvoir à François OUVRARD, Pierre THOMERE donne pouvoir à Sylvie CAUCHIE, Marcel VERGER donne pouvoir à Gérard DRENO.

Absents et excusés 35 : Jean-Guy ALIX, Gérard ALLARD Marie-Annick BENATRE, Gaëlle BENIZE Cécile BIR, Benoît BLINEAU Christian BRUN, François CHENEAU, Claudine CHEVALLEREAU, Pascale CHIRON, Mahel COPPEY, Christophe COTTA, Serge DAVID, Véronique DUBETTIER-GRENIER, Jacques GARREAU, Jacques GILLAIZEAU, Hervé GRELARD, Bertrand HERRERO, Franck HERVY, Jean-Claude LEMASSON, Patrice LERAY, Catherine LUNGART, Lydie MAHE, Benjamin MAUDUIT, Alain MICHELOT, Benjamin MORIVAL, Jean Paul NAUD, Louis OUISSE, David PELON, Henri PIQUET, Jean Louis ROGER, Alain ROYER, Thierry RYO, David SAMZUN, Aymeric SEASSAU.

Délibération

Réunion du comité du 10 juillet 2015

Délibération n°2015-09

**Délibération complémentaire à la délibération 2013-12 du 22 mars 2013
relative aux mesures de concertation de la révision du SCOT en application de
l'article L 300-2 du code de l'urbanisme**

Johanna ROLLAND, Présidente de séance

Exposé

Par délibération en date du 22 mars 2013, le comité syndical du pôle a défini les modalités de concertation pour la révision du schéma de cohérence territoriale.

Depuis cette date, un dossier de concertation est disponible aux sièges de chacune des six intercommunalités membres du pôle. Il comprend : le schéma de cohérence territoriale en vigueur, l'analyse des résultats et la délibération de mise en révision. Ces éléments sont également disponibles sur l'actuel site internet du pôle métropolitain, à la page « révision du Scot ».

Les élus du pôle métropolitain ont engagés, depuis l'automne 2014, un travail préparatoire de diagnostic et enjeux présenté ce jour en séance du comité.

La délibération de mars 2013 définissait les objectifs, modalités d'information et de participation du public à la concertation de la révision du Scot. La présente délibération précise les modalités de participation du public.

Le public pourra participer à la révision du Scot et formuler observations et propositions, soit :

- en les consignant dans les registres de concertation disponibles aux sièges des six intercommunalités membres du pôle métropolitain.
- en les publiant sur le site internet du pôle métropolitain (www.nantessaintnazaire.fr) un simple avis ou un cahier d'acteurs. Ces contributions seront publiques et enrichies, périodiquement, du contenu des registres de concertation. Le pôle métropolitain publiera, en tant que de besoin, les réactions des élus aux observations et propositions formulées.
- en participant à des soirées contributives thématiques qui seront organisées à la phase d'élaboration du Projet D'Aménagement et de Développement Durable. Toute personne intéressée devra se pré-inscrire par courrier ou par mail (concertation@nantessaintnazaire.fr) afin de faciliter la préparation et l'organisation de ces séances. Les comptes-rendus de ces soirées seront publiés sur le site internet et versés dans les dossiers de concertation disponibles aux sièges des intercommunalités.
- en participant aux réunions publiques qui seront organisées à la phase d'élaboration du Document d'Orientations et d'Objectifs.
- en les adressant par courrier postal à Mme la Présidente du Pôle Métropolitain Nantes Saint Nazaire 2 cours du Champ de Mars 44923 Nantes cedex 9.

Délibération

Réunion du comité du 10 juillet 2015

Délibération n°2015-09

**Délibération complémentaire à la délibération 2013-12 du 22 mars 2013
relative aux mesures de concertation de la révision du SCOT en application de
l'article L 300-2 du code de l'urbanisme**

Une information dans la presse locale, et institutionnelle, par voie d'affichage et par les sites internet des collectivités annoncera les dates, lieux et heures des soirées contributives et réunions publiques qui seront organisées.

Je vous propose de retenir quatre thématiques principales qui ne sont pas exclusives mais qui permettront au public de mieux saisir les problématiques principales identifiées au vu de l'analyse des résultats du Scot en mars 2013 :

- Habitat et vie Sociale
- Economie et Emploi
- Mobilités et Modes de vie
- Transition Ecologique

La concertation s'achèvera lors du vote par le comité syndical du projet arrêté qui pourrait avoir lieu au cours du premier trimestre 2016.

Le comité, dûment convoqué, délibère et :

- décide de compléter les mesures de concertations définies en mars 2013 comme suit :
 - o Ouverture d'un espace de contribution en ligne pour les acteurs et les citoyens sur le site internet du pôle métropolitain : www.nantessaintnazaire.fr. Ces contributions seront publiques et enrichies, périodiquement, du contenu des registres de concertation. Le pôle métropolitain publiera, en tant que de besoin, les réactions des élus aux observations et propositions formulées.
 - o Organisation de soirées contributives thématiques organisées à la phase d'élaboration du Projet D'Aménagement et de Développement Durable. Toute personne intéressée devra se pré-inscrire par courrier ou par mail (concertation@nantessaintnazaire.fr) afin de faciliter la préparation et l'organisation de ces séances. Les comptes-rendus de ces soirées seront publiés sur le site internet et versés dans les dossiers de concertation disponibles aux sièges des intercommunalités.
 - o Organisation de réunions publiques à la phase d'élaboration du Document d'Orientations et d'Objectifs.
- Indique qu'une information dans la presse locale, et institutionnelle, par voie d'affichage et par les sites internet des collectivités annoncera les dates, lieux et heures des soirées contributives et réunions publiques.
- Dit que la présente délibération sera affichée pendant un mois au siège du pôle métropolitain 2 cours du Champ de Mars 44923 Nantes cedex 9, et aux sièges des six

Délibération

Réunion du comité du 10 juillet 2015

Délibération n°2015-09

**Délibération complémentaire à la délibération 2013-12 du 22 mars 2013
relative aux mesures de concertation de la révision du SCOT en application de
l'article L 300-2 du code de l'urbanisme**

intercommunalités membres, et que mention de cet affichage sera insérée en caractères
apparents dans un journal diffusé dans le département.

- Autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution
de la présente délibération

A L'UNANIMITE

le 10 juillet 2015


Christina ROLLAND
Présidente du Pôle métropolitain
Nantes Saint-Nazaire

Délibération

Réunion du comité du 3 novembre 2015

Délibération n°2015-14

Débat sur les orientations du Projet d'aménagement et de développement durables du SCOT n°2 de la métropole Nantes Saint-Nazaire

Date de la convocation : 23 octobre 2015

Nombre de membres du Comité Syndical : 113

Nombre de Conseillers en exercice : 113

Présidente de séance : Johanna ROLLAND

Présents 73 : Jean-Guy ALIX, Martin ARNOUT, Marie-Annick BENATRE, Joseph BEZIER, Christian BIGUET, Pascal BOLO, Jean-Michel BUF, Sylvie CAUCHIE, Alain CHAUVEAU, François CHENEAU, Claudine CHEVALLEREAU, Mahel COPPEY, Christophe COTTA, Christian COUTURIER, Jacques DALIBERT Serge DAVID, Laurianne DENIAUD, Edouard DEUX, Gérard DRENO, Véronique DUBETTIER-GRENIER, Dominique DUCLOS, Philippe EUZENAT, François FEDINI, Jacques GARREAU, Valérie GAUTIER Joël GEFFROY, Marie-Cécile GESSANT, Jacques GILLAIZEAU, Frédéric GREGOIRE, Laurence GUILLEMIN, Pascale HAMEAU, Bertrand HERRERO, Franck HERVY, Yannick JIMENEZ, Jean Pierre JOUTARD, Claude LABARRE, Julie LAERNOES, Dominique LE BERRE, Lénéaïck LECLAIR, Sylvain LEFEUVRE, Yvon LERAT, Patrice LERAY, Michel LUCAS, Catherine LUNGART, Lydie MAHE, Dominique MANACH, Alain MANARA, Pascal MARTIN, Benjamin MAUDUIT, Isabelle MERAND, Alain MICHELOT, Marie-Hélène MONTFORT, Benjamin MORIVAL, Serge MOUNIER Jean Paul NAUD, Jean-Paul NICOLAS Rémy NICOLEAU, Nicolas OUDAERT Louis OUISSE, François OUVREARD, Joseph PARPAILLON, Pascal PRAS, Thomas QUERO, Jean-François RICARD, Ghislaine RODRIGUEZ, Johanna ROLLAND, Fabrice ROUSSEL, Thierry RYO, David SAMZUN, Jean Louis THAUVIN, Pierre THOMERE Roger VEILLAUD, Alain VEY.

Absents et représentés 14 : Rodolphe AMAILLAND donne pouvoir à VEY, Gaëlle BENIZE donne pouvoir à Lauriane DENIAUD, Laure BESLIER donne pouvoir à Claudine CHEVALLEREAU, Cécile BIR donne pouvoir à Mahel COPPEY, Michel CAILLAUD donne pouvoir à Jacques GILLAIZEAU, Elisabeth CRUAUD donne pouvoir à Nicolas OUDAERT, Michèle GRESSUS donne pouvoir à Dominique DUCLOS, André KLEIN donne pouvoir à Alain CHAUVEAU, Patrick LAMIABLE donne pouvoir à Philippe EUZENAT, Monique MAISONNEUVE donne pouvoir à Joseph PARPAILLON, David MARTINEAU donne pouvoir à Thomas QUERO, Jean-Claude PELLETEUR donne pouvoir à Edouard DEUX, Claudine SACHOT donne pouvoir à Rémy NICOLEAU, Marcel VERGER donne pouvoir à Gérard DRENO.

Absents et excusés 26 : Bertrand AFFILE, Gérard ALLARD, Jean Luc BESNIER, Benoît BLINEAU Christian BRUN, Eric BUQUEN, Jocelyn BUREAU, Pascale CHIRON, Yves DAUVE, Marc DENIS, Laurence GARNIER, Hervé GRELARD, Joël GUERRIAU Pierre HAY, Jean Yves HENRY, Jean-Claude LEMASSON, Barbara NOURRY, David PELON, Mireille PERNOT, Henri PIQUET, Eric PROVOST, Alain ROBERT, Annie ROCHEREAU PRAUD Jean Louis ROGER, Alain ROYER, Aymeric SEASSAU.

Délibération

Réunion du comité du 3 novembre 2015

Délibération n°2015-14

Débat sur les orientations du Projet d'aménagement et de développement durables du SCOT n°2 de la métropole Nantes Saint-Nazaire

Johanna ROLLAND, Présidente de séance

Exposé

Par délibération du 22 mars 2013, le comité du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire a prescrit la révision du SCOT Nantes Saint-Nazaire, afin d'intégrer notamment les nouvelles dispositions issues des Lois Grenelle et Alur.

L'article L. 122-1-1 du code de l'urbanisme dispose que les SCOT comportent un projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

Selon l'article L. 122-1-3 de ce même code, ce PADD fixe les objectifs des politiques publiques d'urbanisme, du logement, des transports et des déplacements, d'implantation commerciale, d'équipements structurants, de développement économique, touristique et culturel, de développement des communications électroniques, de qualité paysagère, de protection et de mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers, de préservation et de mise en valeur des ressources naturelles, de lutte contre l'étalement urbain, de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques et qu'en matière de déplacements, ces objectifs intègrent une approche qualitative prenant en compte les temps de déplacement.

Conformément à l'article L. 122-7 du code de l'urbanisme, les orientations du PADD doivent faire l'objet d'un débat au sein de l'organe délibérant de l'établissement public prévu à l'article L. 122-4 au plus tard quatre mois avant l'examen du projet de schéma.

La procédure de révision arrive aujourd'hui à cette importante étape du débat sur le projet d'aménagement et de développement durables du SCOT.

C'est un moment fort d'échanges autour du projet politique du territoire Nantes Saint-Nazaire pour les 15 prochaines années, qui viendra donner le ton à l'ensemble de nos politiques publiques. Il s'agit de partager aujourd'hui le socle commun qui nous rassemble, les engagements forts et concrets que nous souhaitons prendre.

Plusieurs mois de travail se sont écoulés pour l'atelier permanent de la révision du SCOT mis en place en juillet 2014, à la fois sur le diagnostic du territoire, mais aussi sur les défis à relever à l'horizon 2030.

L'évaluation du SCOT menée en 2013 a posé une base solide au diagnostic en montrant que les objectifs majeurs ont été tenus : maintien des grands équilibres avec 80% d'espaces agricoles et naturels, réduction de -13% de la consommation d'espace, renforcement de l'attractivité des agglomérations nantaise et nazairienne, identification des pôles structurants des communautés de communes comme support de l'accueil des populations et d'emplois (même si ils n'ont pas complètement rempli leur rôle de polarisation) et de toutes les communes à leur niveau, augmentation de la fréquentation des transports collectifs, progression des surfaces commerciales dans les centres-villes, bonne qualité de l'air....

Délibération

Réunion du comité du 3 novembre 2015

Délibération n°2015-14

Débat sur les orientations du Projet d'aménagement et de développement durables du SCOT n°2 de la métropole Nantes Saint-Nazaire

Un certain nombre de défis ont été mis en avant : optimisation du foncier économique, maintien des équilibres sociodémographiques, maintien de la part du logement locatif social dans le parc, réduction des épisodes de pollution de l'air, application du schéma logistique... et ont servi de cadre aux séances de travail sur le PADD. Ils ont permis tout d'abord de questionner l'ambition et le rayonnement du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire à l'horizon 2030 : valorisation de ses atouts économiques, universitaires, de qualité du cadre de vie. Une volonté commune de lutte contre l'étalement urbain s'est également exprimée avec le souhait de tenir compte des spécificités locales. L'enjeu environnemental est fortement ressorti dans les débats que ce soit la reconnaissance du bocage comme support de biodiversité, la sécurisation en approvisionnement en eau potable, l'adaptation aux risques, le développement des énergies renouvelables, ou encore la définition d'un projet agricole à l'échelle du SCOT.

Ces travaux ont été menés au sein des instances du pôle (séminaire des élus de juillet 2014 et juillet 2015) et en concertation avec les partenaires publics lors de deux conférences-débats (décembre 2014 et mars 2015), avec les conseils de développement lors d'une réunion d'échange au mois de septembre, et avec la population lors de soirées contributives en septembre-octobre derniers. L'ensemble des contributions reçues dans le cadre de la concertation sont d'ors et déjà en ligne sur le site internet du Pôle métropolitain, rubrique « concertation ».

Nous avons par ailleurs reçu le porter à connaissance de l'Etat au mois de juillet 2015, lequel indique les attendus de l'Etat dans le cadre de cette révision.

Le fruit de ces travaux riches et constructifs, a permis l'élaboration d'un projet de PADD qui est soumis au débat ce jour. Les grandes lignes du SCOT 1 aujourd'hui en vigueur ne sont pas bouleversées mais confirmées.

Ce projet propose un chapitre général déclinant l'ambition du territoire à l'horizon 2030 puis cinq chapitres thématiques :

- L'ambition à 2030 : « Poursuivre le projet de l'éco métropole Nantes Saint-Nazaire : une ambition affirmée en faveur de la solidarité et de l'alliance des territoires ».
- Chapitre 1. Des valeurs de cohésion sociale et territoriale pour accompagner la dynamique démographique.
- Chapitre 2. La performance économique et de l'attractivité au service de l'emploi.
- Chapitre 3. L'estuaire de la Loire un laboratoire de la transition énergétique et écologique
- Chapitre 4. Une éco métropole garante de la qualité de vie pour tous ses habitants
- Chapitre 5. Une organisation des mobilités favorisant l'ouverture à l'international, les connexions entre les territoires et la proximité au quotidien

Conformément à l'article L. 122-7 du code de l'urbanisme, je vous propose à présent d'engager un débat sur les orientations générales du PADD tel qu'il vous a été adressé avec vos convocations auxquelles était également jointe la note de synthèse annexée à la présente délibération. Je précise également que ce débat ne vaut pas arrêt du projet de PADD.

Le débat est donc ouvert.

Délibération

Réunion du comité du 3 novembre 2015

Délibération n°2015-14

Débat sur les orientations du Projet d'aménagement et de développement durables du SCOT n°2 de la métropole Nantes Saint-Nazaire

Vu l'article L. 122-7 du code de l'urbanisme ;

Vu la délibération n° 2013-12 du comité du pôle métropolitain du 22 mars 2013 prescrivant la révision du SCOT de la métropole Nantes Saint-Nazaire ;

Vu les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables ;

Entendu la présentation de ces orientations générales et les débats sur celles-ci ;

Considérant le débat qui a eu lieu sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables ;

Le comité, dûment convoqué, délibère et :

- Prend acte du débat sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durables du SCOT de la métropole Nantes Saint-Nazaire tel qu'il est annexé à la présente délibération.

A L'UNANIMITE

Nantes, le 3 novembre 2015



Johanna ROLLAND
Présidente du Pôle métropolitain
Nantes Saint-Nazaire

POLE METROPOLITAIN
NANTES SAINT-NAZAIRE

ANNEXE à la Délibération 2015-14 – Débat sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du SCoT n° 2 de la métropole Nantes Saint-Nazaire

Johanna ROLLAND

Ce débat est un moment important, une étape dans la suite de tout le travail collectif qui a été élaboré dans les ateliers.

Si nous sommes réunis dans ce pôle métropolitain, c'est bien parce que nous avons la conviction que nos intercommunalités partagent un même destin et que les destins de nos territoires, dans leur diversité, dans leur complémentarité sont liés.

Je voudrais d'emblée souligner, parce que je crois important que nous puissions collectivement le mesurer, que notre pôle métropolitain, dans le paysage national, est l'un des rares exemples, peut-être même, à ce stade, le seul, de l'association d'une métropole, d'une communauté d'agglomération et de communautés de communes. C'est un des rares exemples où territoires urbains, territoires périurbains et territoires ruraux élaborent ensemble une stratégie concertée au bénéfice de tous. C'est ce que j'ai appelé, il y a maintenant presque deux ans, l'alliance des territoires. L'alliance des territoires, nous en avons là une traduction concrète, au-delà de notre SCoT, qui n'est qu'un outil. Ne voyez pas dans cette formulation la moindre dévalorisation de notre travail collectif, mais bien le rappel que le sujet, ce sont bien, d'abord, des élus de nos intercommunalités qui font le choix de se mettre collectivement autour de la table pour se poser deux questions : quelle vision collective portons-nous pour notre territoire demain, et quels moyens collectifs nous nous donnons pour parvenir à cet horizon ?

Le pôle métropolitain regroupe six intercommunalités, 61 communes au service de nos 83 000 habitants. Avant cette séance, nous avons, avec l'ensemble des présidents d'intercommunalité, présenté à la presse la démarche entreprise dans le cadre du SCoT. Il a été souligné de manière unanime, je crois pouvoir le dire, c'est à la fois que ce qui nous réunit ici, c'est bien de travailler dans l'intérêt de nos concitoyens et c'est le fait que cette démarche collective est gagnante/gagnante et qu'elle nous permet d'avancer ensemble.

Le premier SCoT, approuvé en 2007, a fixé un premier cap et a en quelque sorte mis le développement urbain de nos communes sur la voie d'un urbanisme durable. Huit ans après, notre territoire a évolué, dans un monde en mutation rapide, chacun le mesure, avec de nouveaux défis. Je pense aux mutations économiques, aux mutations sociales, aux enjeux majeurs que constituent la transition énergétique et la révolution numérique.

La révision du schéma de cohérence territoriale doit donc nous permettre aujourd'hui de proposer aux habitants, ensemble, un nouvel horizon. La mise en œuvre de cette stratégie partagée est essentielle pour que l'on puisse conduire efficacement nos politiques publiques en faveur du développement économique et de l'emploi, d'un développement respectueux des équilibres naturels et agricoles.

Notre objectif commun est d'aboutir à la finalisation de ce SCoT à la fin de l'année 2016, d'abord pour respecter le délai réglementaire qui nous est fixé, à savoir le 1^{er} janvier 2017, et ensuite, parce que ce SCoT nous est nécessaire, aux uns et aux autres, pour élaborer et sécuriser nos plans locaux d'urbanisme intercommunaux et communaux. Telle est l'articulation entre les différentes échelles de territoire et c'est nécessaire parce que, comme nous l'avons évoqué à de nombreuses reprises, le territoire de vie des habitants, le territoire de projets, de déplacements, dépasse bien souvent nos frontières administratives. Il est donc de notre responsabilité de proposer un cadre partagé pour cela.

Il s'agit, sur ces bases, de passer ensuite à la phase suivante, à savoir d'engager la mise en œuvre concrète d'actions communes. Dans les années passées, nous avons eu des exemples très précis de projets qui n'auraient pas pu voir le jour sans la mise en synergie du pôle métropolitain. Je ne détaille pas l'ensemble des axes qui sont développés dans le PADD. Je rappelle simplement trois choses qui me paraissent absolument déterminantes.

Nantes Saint-Nazaire

Pôle métropolitain

Le premier axe est le développement économique au service de l'emploi. Un des points communs entre nos villes, quelle que soit leur taille, qu'elles soient qualifiées d'urbaines, de péri-urbaines ou de rurales, est que la première préoccupation de nos concitoyens reste bien la question de l'emploi. Je crois donc que le fait que notre PADD fasse le choix d'être offensif sur les sujets de développement économique au service de l'emploi a du sens.

Le deuxième point sur lequel je voudrais insister est évidemment la question de la transition énergétique. De ce point de vue, suite au travail collectif, aux nombreux aller et retour entre les différents acteurs du SCoT sur ce sujet, je crois pouvoir dire que nous avons collectivement avancé sur ce sujet essentiel.

Le dernier, dont je sais qu'il tient à cœur à l'ensemble des élus du pôle et notamment, des présidents d'intercommunalité, est la question des mobilités, qui correspondent à une préoccupation concrète des habitants, mais qui répondent aussi à l'articulation, le lien entre nos différents territoires.

Nos différentes instances, le comité stratégique, le bureau syndical et le comité devront continuer à travailler sur ces sujets. Dès l'année prochaine, la Région des Pays-de-la-Loire aura elle aussi à élaborer son schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation. C'est à partir de nos SCoT, de nos stratégies partagées que nous pourrons discuter ensemble avec la Région, puisque c'est l'étape dans laquelle nous allons entrer, après aujourd'hui : aller partager notre travail, notre dynamique collective avec un certain nombre d'acteurs pour pouvoir passer un cap supplémentaire.

Avant d'ouvrir le débat, j'invite Stéphane BOIS, à nous présenter le document. Nous entendrons ensuite M. Jean-Marie IMBERT, du conseil de développement de la CARENE, que je remercie de sa présence, car il va nous présenter la contribution des cinq conseils de développement. Je crois qu'il est lourd de sens que nous fassions le choix, dans cette séance, d'être en dialogue avec les conseils de développement, mais aussi que ces conseils de développement aient eux-mêmes fait le choix, au préalable, d'un travail partagé, conjoint, qui leur permet aujourd'hui de porter d'une voix unie la contribution des conseils de développement de nos différents territoires. C'est aussi cela, l'état d'esprit du SCoT, l'état d'esprit de notre pôle métropolitain.

Avant notre échange, je donnerai naturellement la parole à chaque président d'intercommunalité. Ensuite, nous pourrions débattre collectivement sur ce sujet majeur. Je le répète : pour nous, le SCoT est une question déterminante. Quelle vision portons-nous ensemble pour notre territoire à un horizon de dix ans, de quinze ans, et quels moyens nous donnons-nous sur les sujets de mobilité, sur la transition écologique, sur le développement économique, sur la préservation des espaces agricoles et naturels, sur la diversité du tissu économique ? Il s'agit de nous donner des règles de fonctionnement pour pouvoir avancer dans le respect de l'état d'esprit collectif qui est le nôtre.

Stéphane BOIS

Je vous présente très rapidement le PADD, puisque vous l'avez reçu et que vous y avez tous beaucoup contribué et travaillé. En termes de calendrier, nous sommes à la phase du débat sur les orientations du projet de développement et d'aménagement durable. Les élus de l'atelier permanent animé par Pascal PRAS continuent de travailler sur le document d'orientations et d'objectifs, qui est la partie réglementaire. Le but est d'arrêter le SCoT en mars 2016 afin de pouvoir mener une enquête publique en juin et juillet et d'approuver le SCoT en novembre 2016, pour respecter le délai réglementaire prévu dans le code de l'urbanisme.

Les étapes de la co-construction ont été les suivantes : des conférences-débats avec les conseils de développement, les personnes publiques associées (État, chambres consulaires), la contribution des cinq conseils de développement qui sera présentée par M. IMBERT, des réunions publiques et soirées contributives, dont les comptes rendus sont disponibles sur le site du pôle métropolitain (<http://www.nantessaintnazaire.fr>) ainsi qu'un espace de contribution en ligne qui est quotidiennement mis à jour en fonction des contributions reçues. Le bilan de la concertation sera réglementairement fait au moment de l'arrêt du projet.

Nantes Saint-Nazaire

Pôle métropolitain

Le PADD est un projet politique. Il fixe les orientations et les objectifs, qui seront ensuite traduits en règle dans le document d'objectifs et d'orientation. Le projet de PADD s'appuie sur cinq chapitres thématiques et un chapeau, qui donne l'ambition affirmée de l'éco-métropole qu'a rappelée Mme la Présidente sur les valeurs de solidarité et d'alliance des territoires.

Le premier chapitre a trait à la dynamique démographique, le deuxième, à la performance économique et à l'attractivité, le troisième, au laboratoire de la transition énergétique et écologique, le quatrième, à la qualité de vie pour tous ses habitants et notamment, la question de l'armature urbaine des centralités de toute taille, et le cinquième, à l'organisation des mobilités et des échanges avec l'extérieur, mais aussi, des connexions entre les territoires du pôle métropolitain.

Le PADD porte l'ambition d'une trajectoire européenne, bien entendu, mais aussi une complémentarité entre tous les territoires, entre l'urbain, le périurbain, le rural, entre les petites collectivités, l'agglomération et la métropole.

80 % de l'espace est non construit. L'estuaire de la Loire et ses affluents sont un bien commun. Il convient de rechercher un juste équilibre entre le développement des activités humaines et la préservation de cet espace naturel majeur.

De nombreux défis doivent être pris en compte, parmi lesquels on peut citer la transition énergétique et ses emplois, la révolution numérique, qui irrigue tous les territoires, tous les champs de l'économie et de la vie sociale, ainsi qu'un certain nombre de nouvelles pratiques.

Un défi majeur du pôle métropolitain est de répondre aux besoins de 920 000 à 950 000 habitants en 2030, compte tenu d'une croissance démographique essentiellement portée par le solde naturel, c'est-à-dire les enfants de ce territoire. Cela suppose d'enrayer ou en tout cas, de tenter de diminuer la baisse relative de la part du pôle métropolitain dans le département de Loire-Atlantique et donc, d'assumer la responsabilité en tant que moteur économique et de s'appuyer sur l'armature urbaine très différenciée entre les agglomérations et les pôles structurants. Enfin, cela nécessite une politique de logement ambitieuse, diversifiée, avec des logements sociaux, de l'accession à prix abordable et ceci, dans toutes les intercommunalités.

En termes de performance économique, il convient de conforter la trajectoire économique avec deux moteurs qui fonctionnent bien : un moteur industriel, ce qui est assez rare en France, et un moteur résidentiel. L'économie doit conjuguer les filières historiques – la navale, l'aéronautique –, et les filières d'avenir comme l'économie créative et numérique, l'économie maritime, l'aéronautique et la navale également, qui sont capables de faire ces investissements sur la transition. Chaque intercommunalité doit pouvoir participer au développement de ces activités économiques. Il faut bien entendu rester ouvert sur le monde et assurer une meilleure accessibilité. Cela passe par le grand port maritime, par les portes de la SNCF : les gares, les connexions ferrées avec l'ensemble du reste de la France et donc, de l'Europe, et par les aéroports. Une carte figurant dans le PADD illustre le sujet de l'emploi (diapositive n° 10).

Pour ce qui concerne l'estuaire de la Loire, mettre l'eau au cœur du projet de territoire a été l'objet de la candidature de Nantes/Saint-Nazaire à l'appel à projets Éco-cité, et cela continue d'être la matrice de vos interventions dans chacune des communes, puisque l'eau est présente partout, non seulement avec la Loire, mais aussi avec l'Erdre, le Canal de Nantes à Brest, le lac de Savenay... La préservation de la richesse écologique des grands ensembles, mais aussi de la biodiversité ordinaire et reconnaître le rôle économique, social, paysager et environnemental de l'agriculture s'inscrivent également dans ce chapitre. C'est extrêmement important, puisque 80 000 ha sont protégés, soit près de 93 % des terres agricoles du pôle métropolitain. Il convient enfin de poursuivre et d'amplifier l'engagement en faveur de la transition énergétique par la maîtrise des consommations et notamment la réhabilitation des bâtiments, qui est un chantier majeur, la maîtrise des mobilités et l'accroissement des mobilités douces pour réduire les gaz à effet de serre et s'inscrire dans les objectifs prévus par les lois nationales, en particulier, réduire de 40 % les émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030.

Au chapitre de la qualité de vie, il s'agit d'économiser l'espace, de renforcer l'armature urbaine avec les agglomérations, les pôles structurants, qui sont poursuivis par rapport au SCoT 1. Saint-Étienne-de-Montluc, Savenay, Treillières-Grandchamp, Nort-sur-Erdre et Blain, les cœurs métropolitains, à

Nantes Saint-Nazaire

Pôle métropolitain

savoir le centre-ville de Saint-Nazaire, le cœur métropolitain de la métropole nantaise et l'intraphérique à Nantes doivent être des lieux d'intensité urbaine parce qu'ils sont desservis par les transports collectifs.

Sur le plan des mobilités, je ne reviens pas sur l'ouverture internationale. À l'échelle locale, il s'agit de pouvoir se déplacer en conjuguant les différents modes de transport. La chaîne de mobilité doit être prise en compte : les transports collectifs, le vélo pour y arriver, la marche à pied... C'est par ces éléments que nous parviendrons à utiliser et réduire la place de l'automobile dans les déplacements. C'est tout le travail qui restera à faire dans le document d'orientations et d'objectifs pour préciser la mise en place de liaisons efficaces, notamment dans l'interurbain. Enfin, la ville des courtes distances doit être encouragée. La densité permet d'utiliser des modes doux comme le vélo et la marche à pied. C'est aussi un enjeu extrêmement important à l'échelle des 61 communes et des six intercommunalités du pôle.

Jean-Marie IMBERT

Je tiens à vous remercier vivement parce qu'il n'est pas excessivement courant de donner une telle tribune aux conseils de développement, les cinq conseils de développement dont je serai le porte-parole aujourd'hui. Nous nous réjouissons de vivre cette démocratie participative. Nous voyons de plus en plus que le regard des élus sur les conseils de développement évolue et nous nous en réjouissons vivement. Le terme de co-construction a été utilisé tout à l'heure. Ce terme nous parle beaucoup.

Nous sommes ici pour vous rendre compte des saisines qui ont été les vôtres au regard des conseils de développement. Il y a eu deux saisines. La première concernait la méthodologie par rapport au développement et à la participation citoyenne : quelles étaient les méthodologies d'approche les plus appropriées ? Nous avons « rendu notre copie » en septembre 2014 et nous croyons savoir qu'elle a été bien accueillie. Nous nous en réjouissons.

Aujourd'hui, nous voudrions vous communiquer les travaux de co-construction des cinq conseils de développement au sujet de la saisine sur la révision du SCoT.

Quand on parle du SCoT métropolitain, il s'agit d'une grosse affaire. Cela recouvre de nombreuses thématiques et il était hors de question pour nous de les traiter toutes. Nous avons retenu la thématique de l'habitat, non pas au sens stricto sensu du logement, mais plutôt le rapport que ce logement peut entretenir avec son environnement et la dynamique du rapport que les habitants entretiennent dans le voisinage et l'accès aux services qui sont les leurs. Quand on tire la ficelle de l'habitat, tous les enjeux économiques, sociaux et sociétaux qui viennent avec. C'est donc important pour l'avenir du territoire.

Nous avons eu plusieurs réunions de travail. Nous nous sommes appuyés soit sur des travaux spécifiques, réalisés uniquement dans ce but par les conseils de développement, soit sur des travaux antérieurs, qui ont été revisités, sans compter la participation des membres aux divers événements dans le cadre de la procédure de révision du SCoT.

Il nous a semblé important d'étudier un certain nombre de signaux, faibles ou forts, concernant le territoire, que l'on sait extrêmement attractif. Pour autant, nous devons faire très attention à ces signaux. Certains sont connus, mais pour d'autres, nous sommes peut-être moins vigilants. Parmi les phénomènes connus, il y a le vieillissement de la population, entre autres parce que l'attractivité littoral joue un rôle important. Mais il y a un phénomène plus préoccupant : la précarité. Après la guerre, nous avons connu plusieurs décennies de recul de la pauvreté. On assiste à nouveau depuis dix ans, malheureusement, à une progression de la pauvreté et des précarités qui l'accompagnent, avec l'incidence que cela peut avoir sur le logement.

Un autre signal fort réside dans les nouveaux modes de vie, qui ont une incidence sur les parcours résidentiels. On voit bien, par exemple, le resserrement du ménage, des parcours de vie qui sont devenus de plus en plus complexes, ce qui rend le parcours résidentiel lui aussi complexe. La forte demande de bien-être reste une constante.

Nantes Saint-Nazaire

Pôle métropolitain

À partir de là, nous formulons quelques « préconisations ». Les élus ont à répondre à des demandes de plus en plus complexes et mouvantes. Ceci nécessite d'analyser finement les attentes sociales, qui peuvent être aussi contradictoires. Les travaux que nous avons menés ont montré que les habitants que nous avons contactés étaient à la fois à la campagne et à la ville, à la ville et à la campagne. Ils veulent de l'intimité, mais également, des espaces partagés. Il peut donc y avoir des choses qui peuvent sembler contradictoires. C'est aussi cela que l'on appelle la complexité.

Lorsqu'il s'agit de monter des projets, on convoque bien sûr des urbanistes, mais nous préconisons aussi d'aller mobiliser des personnes qui ont une posture, une approche très différente, comme les académiques, peut-être, qui permettent de révéler ce qui n'est pas dit, le sous-jacent du territoire, pour une meilleure connaissance de ce territoire. Je fais ici allusion à des historiens, des géographes – cela se fait déjà –, mais peut-être aussi à des gens que l'on attendrait moins à ce poste-là, tels que des sociologues et des psychologues.

Il est également extrêmement important pour nous d'associer les habitants le plus en amont possible des projets. De très nombreuses difficultés et incompréhensions sont levées lorsque l'on associe les gens le plus en amont possible, parce qu'ils participent aux enjeux des projets et dès lors, un certain nombre de faux problèmes sont levés.

Par ailleurs, ce que l'on dit aujourd'hui va courir dans cinq, dix ou quinze ans et pendant ce temps, il faudra continuer à être attentifs à ces signaux forts des modes de vie qui évoluent. C'est une troisième dimension qu'il faut introduire.

Lorsque l'on parle d'« un toit pour tous », on pense évidemment au toit comme lieu de sécurité, comme moyen d'être à l'abri. Mais pour nous, donner un toit à quelqu'un, c'est aussi lui permettre d'exercer une citoyenneté. Si l'on ne vit pas en réseau de relations de proximité, si l'on n'a pas un espace où l'on est reconnu en tant que citoyen, on ne peut pas vivre une citoyenneté. D'où l'importance d'appartenir au corps social, de ce point de vue. Cela veut dire que vous avez sans doute à bien connaître les mal-logés. Le terme ne recouvre pas seulement qui n'ont pas de toit au sens strict, mais aussi ceux qui sont dans des situations mouvantes, des ruptures familiales, des accidents de vie. Nous devons être extrêmement attentifs à eux et pas seulement à ceux qui vivent dans l'insalubrité de leur logement. Cela signifie qu'il faut traiter l'urgence accidentelle, sociale et peut-être aussi, mobiliser des ressources atypiques, ce qui nous fait parler, et ce n'est pas seulement de l'humour, d'une mobilisation du manoir au conteneur. En d'autres termes, il faut mobiliser tout ce qui peut l'être pour répondre à des besoins qui sont atypiques. Nous pensons à l'actualité des réfugiés.

Nous préconisons aussi de s'appuyer sur l'action associative, sur tout ce réseau d'associations qui sont animées par des bénévoles et qui sont au plus près de besoins. Il est évident que ces membres d'associations travaillent déjà avec les CCAS, les pouvoirs publics, les autorités locales, certes, mais pourquoi ne pas aller jusqu'à un véritable « Grenelle métropolitain », c'est-à-dire presque des liens structurels entre les pouvoirs publics et ces associations, dont le travail, de toute façon, sera toujours complémentaire de celui des pouvoirs publics.

Il est aussi nécessaire de traiter l'intermittence et le nomadisme de certains travailleurs. Nous faisons là allusion, par exemple, aux apprentis, aux cadres, aux étudiants qui ont besoin d'un logement pour un, trois ou six mois et qui, sans doute, auront besoin de réponses spécifiques.

Il est une autre expression que l'on utilise volontiers, celle du « vivre ensemble », qui s'accompagne souvent d'une volonté de mixité sociale. Les conseils de développement tiennent à appeler l'attention sur ce que l'on pourrait des modes ou des injonctions. La mixité sociale est-elle le passage obligé, l'impératif, le dogme qui précède toute action ? Ce n'est pas certain. Vivre ensemble veut d'abord dire dépasser et concilier l'urbanisme, que l'on veut compact pour répondre à des problèmes de densification, et la qualité de vie. Il existe aujourd'hui – et heureusement – un habitat de qualité dans l'habitat compact. C'est de plus en plus le cas. Mais il faut parallèlement qu'il préserve une grande qualité de vie. Cette qualité de vie, qui passe par l'intimité, doit s'articuler avec l'organisation d'espaces qui puissent être partagés par plusieurs habitants.

Il convient aussi de conforter les centralités, tout en préservant les hameaux. À tout un moment, une personne doit pouvoir accéder à tous les services, qu'elle soit dans un milieu rural, dans une centralité

Nantes Saint-Nazaire

Pôle métropolitain

de village, ou qu'elle soit dans une centralité urbaine. Nous parlons également de « retrouver des zones de silence » parce qu'il ressort d'enquêtes menées à l'échelle européenne que 63 % des personnes sondées considèrent que le bruit est l'une des premières nuisances.

Pour nous, si le « vivre ensemble » et la mixité sociale sont importants, nous préférons parler de « justice spatiale ». Il s'agit de faire en sorte que chaque habitant, quel que soit le lieu où il habite, quelle que soit la sociologie de son environnement, puisse avoir un égal accès aux services de proximité et aux services tertiaires.

La « densification » peut être le mot qui fâche. Pour les habitants, il semblerait que ce soit le passage obligé. Ils savent que l'on ne peut faire autrement que densifier, que si l'on n'a pas 700 m², mais 400, il faudra en passer par là, qu'inévitablement, les appartements sont plus petits. Cela ne suscite pas de débat. Mais le mot « densification » peut être connoté négativement. À l'inverse, il faut des approches beaucoup plus subtiles et variées. Densifier les centralités urbaines ne peut se faire avec la même méthodologie que densifier des hameaux et villages. La réponse ne peut être la même. On dit aussi qu'il faut articuler l'aménagement avec la multi-modalité, faire en sorte que chaque habitant, surtout ceux des hameaux et des villages, ait la liberté de ne pas utiliser l'automobile et puisse utiliser tous les autres modes de transport. Enfin, il convient de donner de la qualité au périurbain, cet espace qui a longtemps été négligé en termes d'aménagement. Dans la représentation qu'en ont les habitants, le périurbain est le lieu où l'habitat individuel se développe en tache d'huile avec, çà et là, des zones industrielles. Il a été en manque d'aménagements, au sens où l'on s'investit beaucoup, avec intelligence et subtilité, dans les centralités urbaines. Peut-être oublie-t-on que c'est un espace qui peut être un beau territoire de projet. Les mots sont importants. Les mots « densification » ou « ville dense » ne sont pas très porteurs. Quand on emploie « ville rapprochée », l'image est plus positive parce que l'on se dit que c'est le lieu où l'on va trouver les services, c'est-à-dire aussi de la qualité.

La notion d'habitat renvoie souvent à l'idée de constructions nouvelles. Nous disons volontiers qu'il faut être vigilant parce que l'existant constitue un gisement considérable de potentialités à valoriser. On s'aperçoit que les jeunes ménages investissent l'existant dans les centralités urbaines – la CARENE a fait des études à ce sujet –, parce qu'ils y trouvent d'abord des proximités de service pour eux et leurs enfants. Ils y trouvent souvent un logement qui est « dans son jus », qui, par conséquent, est bon marché et, ce qui peut devenir un atout, ils vont le réinvestir, le bricoler, en faire quelque chose qui leur appartient véritablement, qui sera original. Dès lors, si des éco-quartiers ont été développés plutôt dans le neuf, pourquoi ne pas favoriser les éco-quartiers dans l'existant et accompagner les propriétaires à faibles ressources ? Si l'on veut qu'ils réinvestissent les centralités urbaines, il faut le nerf de la guerre... Peut-être les élus peuvent-ils se donner des objectifs chiffrés qui seraient politiquement porteurs, du type : pour un habitat neuf, deux habitats réhabilités. L'objectif est un peu ambitieux, mais c'est un exemple.

Nous pensons aussi qu'il faut accompagner le fameux *Bimby*, *Build in my backyard*, c'est-à-dire : j'accepte que l'on construise dans mon jardin. Des études ont montré que 40 % des Français y seraient favorables, d'après *Le Nouvel Obs* spécial immobilier de mars 2014. Je vois que vous réagissez... Lorsque nous avons fait une communication à des élus antérieurement, c'est au même moment qu'ils ont réagi. C'est intéressant. Ce qui est certain, c'est que lorsque ce *Bimby* n'est pas accompagné, il peut aboutir à quelque chose d'anarchique, qui soit épouvantable dans le paysage et dans le service rendu. En revanche, il peut être accompagné. Il y a des exemples d'architectes qui ont été mobilisés dans ce but. Je pense au témoignage d'un architecte qui a ainsi été mobilisé à Ploërmel. Le partage d'espaces comme celui-là, s'il est bien accompagné, peut aboutir à un résultat qui est supérieur à ce qu'il était au départ, c'est-à-dire que le service rendu est supérieur à ce qu'il était au départ. La réciproque est de conforter la trame verte et bleue d'un espace exceptionnel de qualité de vie, cela va sans dire.

Enfin, la question des seniors nous semble appartenir à une réflexion globale sur les enjeux métropolitains et non systématiquement à une échelle communale pour être pensée politiquement. Pour ce qui concerne l'habitat, cela peut consister à faciliter l'adaptation du domicile existant et pourquoi pas, y penser dès la conception du neuf. En effet, ce logement va grandir, va voir passer des personnes, et ces personnes peuvent très bien réinvestir un logement qui fut neuf et non adapté au départ. Par ailleurs, il apparaît clairement dans les enquêtes que les gens ne veulent pas entendre parler de villages seniors, que l'on appelle de véritables ghettos. Il convient au contraire d'insérer les

structures d'accueil dans un environnement attractif et de proximité de services. Le traitement de l'hébergement spécialisé ne peut pas être du seul ressort de l'échelle trop locale. Il doit être pensé à l'échelle métropolitaine. Le vieillissement n'est pas une maladie, un problème. Ce sont des atouts économiques, qui ont un avenir avant tout humain.

Ceci nous fait dire que le temps des élus « dentelliers » est arrivé. Les situations étant mouvantes et complexes, il faut « faire dans la dentelle ». Celui qui a la priorité n'est pas nécessairement le technicien. C'est d'abord la décision politique. Le technicien est au service d'une décision politique. Il en va d'enjeux économiques, de mobilité, de transition énergétique. Comme nous le disions tout à l'heure, l'habitat recouvre tous ces aspects. Le sur-mesure est indispensable pour construire un équilibre territorial.

Merci de votre attention.

Johanna ROLLAND

Merci à vous pour votre présentation et à travers celle-ci, aux cinq conseils de développement, pour cette contribution globale et complète que nous avons pu apprécier à sa juste mesure.

Je vous propose d'enchaîner en donnant d'abord la parole aux différents présidents des intercommunalités avant d'ouvrir le débat.

Gérard DRÉNO

Merci, Madame la Présidente. Pour le pays de Blain, il s'agit d'une première, puisque nous n'étions pas présents au moment des travaux sur le SCoT 1. J'apprécie dans ce travail ce que je pourrais appeler la complicité que nous avons entre nous et l'écoute mutuelle. Je pense que le temps où les territoires ruraux et les territoires urbains s'opposaient n'est plus. Quand on lit ce PADD, on voit des objectifs communs, des objectifs pour tous. On voit un travail cohérent. Dans l'acronyme du SCoT, il y a « cohérence », et c'est bien ce qui est souhaité.

Je me souviens du temps où des maires se plaignaient de ce que Nantes ne plus construire et du fait que c'étaient eux qui accueillaient toutes les populations. Aujourd'hui, on voit que dans ce SCoT, le choix des élus est précisément de trouver une cohérence entre l'habitat pour des gens qui veulent la ville et d'autres qui veulent la campagne. À nous de mettre cela en musique.

Le SCoT est aussi le début des PLU. Pour moi, les PLU sont pour les habitants. On ne fait pas de PLU simplement pour construire. Dans ce PADD, il y a la ligne politique que les élus veulent fixer pour leurs habitants. Comme il l'a été demandé par les conseils de développement, les élus doivent reprendre la main. En urbanisme, on est souvent très technique. Je pense qu'il est difficile de décliner tous ces aspects politiques dans un PLU. Il faudra pourtant aller de plus en plus dans ce sens parce que construire dans son jardin n'est pas toujours facile. Souvent, on le fait d'un point de vue économique et non d'un point de vue urbanistique. Comment y parviendrons-nous ? Je pense que l'écriture du PADD et l'écriture d'un projet qui va plus loin, d'un projet pour un territoire – tous pour un, mais un pour tous... J'adhère vraiment à la démarche. J'ai apprécié la méthode, j'ai apprécié le résultat. Il y aura toujours de petites contradictions, que nous entendrons sans doute aujourd'hui, mais pour le pays, ce premier SCoT est une réussite.

J'en parlerai aussi au regard d'une particularité, à laquelle nous serons très vigilants. Je pense qu'un jour, je le proposerai au comité syndical de travailler sur les mobilités. Nous travaillons pour l'habitant et nous voyons bien que les mobilités recouvrent toutes les dimensions. Elles recouvrent le logement : aujourd'hui, on choisit souvent son logement à Savenay parce qu'il y a une gare SNCF. Elles recouvrent l'emploi, puisque l'on va de son habitat à son lieu de travail... Les mobilités sont la base de tous. Le pays de Blain est un peu en faiblesse de ce point de vue, et j'ai apprécié que nous figurions dans ce PADD comme étant un territoire sur lequel une étude doit être menée, et je le proposerai certainement après la révision du SCoT, qui représente déjà beaucoup de travail.

Joël GEFROY

Je voudrais d'abord féliciter tous ceux qui ont participé aux groupes de travail, les élus de toute sensibilité, les techniciens, parce qu'ils rendent un rapport de grande qualité. C'est ce travail en amont qui permet aujourd'hui de débattre.

Le SCoT et le PADD que nous allons valider ensemble, je l'espère, sont notre vision de l'avenir de ce territoire. C'est ce qui me semble important. Il faut dépasser nos clivages de sensibilité, tels que : « je suis un métropolitain, je suis un rural, je suis de sensibilité de droite ou de gauche... » Ce que nous demande la population, c'est la vision que l'on a d'un territoire. Elle nous demande de voir ce que l'on est capable de faire pour le territoire et pour elle.

La thématique de l'économie me paraît très importante, parce que proposer une qualité de vie consiste aussi à donner du travail aux gens, parce que c'est tout de même par le travail que l'on gagne sa vie, que l'on est capable d'accéder au logement, aux loisirs. Le schéma premier est de donner du travail aux gens et donc d'être en mesure de trouver des lieux pour créer cet emploi.

La préservation des zones agricoles et naturelles est, elle aussi, une préoccupation majeure. Je suis président d'une intercommunalité très rurale. Je ne peux que me féliciter que nous soyons en capacité de dire à nos agriculteurs qu'ils ont des zones préservées, qu'ils pourront avoir une exploitation agricole pérenne, que l'on ne viendra pas implanter des maisons partout. Souvent, lorsqu'ils ont fini d'être exploitants, les agriculteurs voudraient que l'on mette un bout de terrain à leur disposition pour construire pas trop cher. Nous devons leur expliquer que ce n'est pas vraiment ainsi que cela fonctionne. Tous les élus ruraux connaissent bien le problème.

Répondre aux besoins de logement est également crucial. Je pense en particulier aux jeunes, qui ont des difficultés à se loger parce qu'ils ont souvent des salaires modestes. Ils ne sont pas en mesure d'accéder au logement. À cet égard, la rénovation du logement ancien me paraît une solution assez pertinente. Il faut aussi être capable de répondre aux attentes des gens moins aisés, parce que c'est notre devoir d'élus.

D'une façon générale, notre devoir est aussi de développer un cadre de vie agréable. Les populations de notre territoire ont cette chance d'avoir un cadre de vie très agréable. Ils ont la campagne, la mer, qui n'est pas loin, même si elle ne fait pas partie du périmètre de notre SCoT... Il y a quand même la mer à Saint-Nazaire !

Nous avons le devoir de donner à nos populations ce cadre de vie, ce boulot, ce job, pour qu'elles puissent être heureuses sur notre territoire.

David SAMZUN

Je ne vous tiendrai pas un propos sur la ville aux vingt plages, l'estuaire, Pornichet, qui fait aussi partie de la CARENE...

Comme nous l'évoquions tout à l'heure à l'occasion d'un point presse, ce document est d'une très grande qualité. Il couvre beaucoup de sujets : la transition énergétique, la mobilité, l'habitat... À l'instar de mes collègues, je tiens à saluer la qualité du propos tenu par le rapporteur de ces conseils de développement. L'habitat est un sujet extrêmement sensible, dont vous avez abordé beaucoup d'aspects : la densification et la perception que les gens peuvent avoir de ce mot, la signification du logement pour tous... J'apprécie aussi beaucoup la dimension « logement/citoyenneté ». Celles et ceux qui ont pour premier souci de savoir où dormir, où se protéger du froid, comment se nourrir, où élever ses enfants sont aussi des acteurs de la société. La transition énergétique, le rôle de l'agriculture sont également évoqués. Je rappelle que seuls 20 % du pôle sont du territoire urbain. Le reste, ce sont des villages, des territoires naturels. L'agriculture en est une fonction majeure. Nous rappelions d'ailleurs ce matin nos deux PEAN, qui permettent aux acteurs économiques, mais aussi à l'agriculture d'avoir cette visibilité.

Un sujet m'importe beaucoup, ce matin, à voir la qualité de ces rapports, de ces écrits, de ces débats, celui de notre responsabilité première, en tant que présidents d'EPCI, mais aussi de notre responsabilité partagée, y compris celle des conseils de développement, de vulgariser ces

Nantes Saint-Nazaire

Pôle métropolitain

documents. Dans ce pays et sur ce territoire, nous souffrons de ces jargons technocratiques – le SCoT, le PADD... –, qui apparaissent bien loin du citoyen. Nous le constatons tous les jours. Parfois, le citoyen ne comprend pas, et notre responsabilité première est d'aller expliquer, d'en parler avec intelligence et en premier lieu, à nos propres collègues des municipaux. Ceux qui ne siègent pas ici sont loin de ces sujets, parce qu'ils sont pris par le quotidien, par leur fonction, par leur vie professionnelle et leur vie tout court. Nous avons cette responsabilité de vulgariser ces documents.

Un journaliste me posait tout à l'heure la question, qui a été évoquée, de la dualité entre les grandes villes et les petites communes, avec celles et ceux qui défendent tel ou tel sujet. Je crois que nous devons sortir de ces sujets que l'opinion publique nous amène en permanence, au-delà des divergences politiques que nous avons exprimées précédemment. Je ne suis pas sûr que nous tous, dans la salle, nous voterons la même chose un certain dimanche de décembre. Néanmoins, nous sommes capables, par frottements, par travail, par partage de valeurs, d'avoir une visibilité, d'avoir aussi l'expression d'un projet et d'un projet qui amène le rêve et qui fait défaut au plan national. Notre territoire est multiple et comporte diverses facettes. Il offre une qualité de vie que nous évoquons régulièrement, mais il a aussi une géographie particulière, qui nous permet d'être beaucoup plus sereins.

Ce pôle métropolitain nous permet aussi, à mes yeux, quels que soient nos territoires et nos fonctions, d'être plus lisibles sur les radars français, mais surtout, sur les radars européens. Nous sommes une région, celle des Pays-de-la-Loire, et un pôle métropolitain qui font plus d'envieux que d'autres territoires que je ne voudrais pas citer ici, y compris sur la façade atlantique. Nous avons donc à la fois la responsabilité, de faire de la place à toutes celles et ceux qui, en raison de notre attractivité, veulent venir ici travailler, vivre et donc, faire tourner la machine économique, et la responsabilité de vulgariser, c'est-à-dire de rendre lisible ce document et d'éviter, avec tout le respect que je dois à l'ensemble des services, qu'il reste dans des armoires et qu'il apparaisse comme un document technocratique. À nous, élus, quelles que soient nos responsabilités, de le rendre plus lisible.

Yvon LERAT

Il est difficile d'intervenir après tout ce qui a été dit. Conceptuellement, j'y adhère et évidemment, Madame la Présidente, soyez assurée que nous apporterons notre contribution à l'élaboration de ce SCoT.

Je voudrais remercier toutes celles et ceux qui, avec beaucoup d'acuité, ont travaillé sur ce dossier, qui y ont passé beaucoup de temps, y ont consacré beaucoup de soirées... Merci beaucoup : je sais quels efforts vous avez faits pour tout le monde.

Je voudrais m'appesantir sur trois thématiques. La première est celle de la mobilité, avec déjà, le transfert par tram/train pour la desserte de Treillières. Je souhaitais que cette ligne soit toujours inscrite au SCoT 2. Par ailleurs, au-delà de la mobilité entre est et ouest, je voudrais évoquer la mobilité nord/sud. Ceux qui font la route tous les matins ont quelques problèmes pour venir à Nantes pour le travail, mais aussi pour le divertissement. Je propose que l'on fasse un parking au nord de la communauté de communes d'Erdre et Gesvres, afin de capter les habitants venant du nord du département, que ce soit de Blain, de Nozay, de Derval ou d'ailleurs et à partir de là, mettre des cars très rapides comme nous l'avons fait sur l'axe Grandchamp – Treillières – Nantes et qui s'avère une grande réussite. Nous pouvons nous en féliciter. Il serait bien de dupliquer cette démarche sur cet axe.

S'agissant du développement économique, nous y sommes tous favorables. Ce n'est pas simplement pour le plaisir, mais pour créer de l'emploi, dont le manque est tout de même le cancer de la génération actuelle. 65 % des métiers qui seront effectifs à l'échéance du SCoT, c'est-à-dire dans une quinzaine d'années, ne sont pas connus à ce jour. Nous n'avons pas la compétence de la formation, mais nous devons mettre à la disposition de tous ceux qui seront alors les travailleurs de l'époque, les investissements nécessaires pour pouvoir mettre en place des centres de formation de proximité, qui seront, je le crois, très appréciés. Ce sont nos enfants qui travailleront dans une quinzaine d'années. Certains d'entre vous aussi, bien sûr, mais le monde va très vite et nous ne pouvons pas passer à côté de bouleversement économique.

Nantes Saint-Nazaire

Pôle métropolitain

Pour ce qui concerne les parcs d'activités, ce n'est pas la seule métropole qui doit s'enrichir de sociétés et de sièges sociaux, ne laissant à la périphérie que la possibilité de faire de grands parcs d'activités à destination logistique, puisque par définition, la logistique occupe beaucoup d'espace alors que les sièges sociaux capitalisent beaucoup de personnel sur peu d'espace. Nous souhaitons mener un travail partenarial gagnant/gagnant pour qu'il y ait une diversité et également un transfert, pour une continuité de Nantes Métropole.

Pour ce qui concerne la solidarité territoriale, nous souhaitons vous signaler que nous avons travaillé avec d'autres intercommunalités dans d'autres domaines. Nous avons mis en commun nos contributions entre la communauté de communes Loire et Sillon, celles de Blain et de Nozay dans certains domaines, et ceci, avec une très grande rapidité. Il y a un an, nous ne nous connaissions pas. Nous avons néanmoins eu des conventions qui ont été extrêmement performantes, d'une part par leur efficacité et d'autre part par les résultats obtenus. Nous avons tous la capacité de travailler ensemble de manière intelligente, et tout le monde en profite.

Alain CHAUVÉAU

Vous me demandez de me livrer à un exercice très difficile parce que tout ce qui a été dit a été fort bien dit, par des intervenants de qualité.

Je tiens à saluer la pérennité de ce SCoT, en dépit du renouvellement des équipes municipales et intercommunales. L'esprit qui a animé ce SCoT au départ est resté le même. Je rends hommage à Joël BATTEUX et Jean-Marc AYRAULT. La nouvelle génération a conservé le même esprit de travail, au-delà des différences de sensibilité.

Par ailleurs, en termes de méthodes de travail, les réflexions venant de la base et l'animation des ateliers sont un excellent moyen pour impliquer tout le monde et que l'on ne dise pas que ce sont Nantes et Saint-Nazaire qui imposent leur point de vue. Vous nous avez sécurisés, Madame la Présidente, puisque nous, présidents des territoires dits intermédiaires, n'oserions pas parler de compensations – je parle de la trame verte et bleue – et que vous nous avez dit qu'il y avait un territoire : la métropole Nantes/Saint-Nazaire. C'est très sécurisant pour nous. La preuve en est que dans l'un des ateliers, nous avons comme thème : rapprocher l'habitant du lieu de travail, ce qui montre l'importance des mobilités. C'est un signe fort que vous avez su nous donner.

Je souligne le dynamisme de rayonnement de l'aire urbaine nantaise, qui va jusqu'à Savenay, puisque nous sommes la troisième gare du département. Vous voyez donc bien que nous sommes dans le mouvement.

Je vous remercie.

Johanna ROLLAND

Je propose que nous passions au débat. J'invite chacun à se présenter, pour que chacun ait une visibilité.

Joseph PARPAILLON

Je voulais intervenir sur les propos d'Yvon LERAT. Je pense que dans ce SCoT, on ne voit peut-être pas suffisamment, en tout cas, je ne l'ai pas perçue, la nécessité de mettre en place des transports en commun nord/sud pour aller vers Orvault. Le flux de véhicules qui pénètrent par la N 137, le matin et le soir, est extrêmement important. Je pense qu'il faut que dans le cadre de l'aménagement du territoire, nous fassions des parkings relais près de Treillières et que l'on mette en place des transports en lien avec le conseil départemental et la métropole, en faisant en sorte de ne pas faire entrer les cars des villages au centre-ville, puisque le centre multimodal du Cardo peut très bien servir de relais.

J'insiste d'autant plus sur ce point parce que je pense que l'aéroport va se faire au nord et qu'il faut donc absolument précéder tout cela en mettant en place des transports collectifs, sinon, nous serons complètement pollués, à notre niveau.

Jean-Louis THAUVIN

Je suis vice-président de la communauté de communes Loire et Sillon en charge de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et de l'habitat. Je partage tout à fait cette complémentarité entre les territoires urbains, périurbains et ruraux qui a été décrite et cette volonté de stratégie partagée qui doit s'exprimer à travers le document du SCoT 2.

J'ai participé aux différents ateliers, notamment sous la conduite de Pascal PRAS. La démarche a été très bénéfique parce que d'une part, cela nous a permis de partager, de construire ensemble un certain nombre d'orientations et bien sûr, à la base, de nous connaître pour pouvoir avancer ensemble vers ces orientations.

Le document qui en est ressorti est le PADD, dont nous avons sous les yeux la troisième version. Une première version vous avait été donnée le 18 septembre et une autre au bureau du 16 octobre. Cette dernière version tient compte d'un certain nombre d'évolutions exprimées au cours de ces différentes réunions.

Nous avons, pour notre part, proposé une contribution dont le seul objectif est d'améliorer le document, de participer à l'amélioration collective du document élaboré conjointement. C'est bien ce seul objectif qui est poursuivi. Il a fait l'objet d'échanges avec les trois autres communautés de communes qui nous entourent : la communauté de communes d'Erdre et Gesvres, la communauté de communes du pays de Blain, et il a été envoyé à la communauté de communes Cœur d'estuaire. Avec la CCEG et la communauté de communes de Blain, nous partageons un certain nombre de préoccupations ou plutôt, de pistes d'amélioration de ce document. J'en décrirai notamment deux, au nom des communautés de communes d'Erdre et Gesvres et de Loire et Sillon. Sylvain LEFEUVRE parlera des deux autres points.

Le premier point est relatif au développement économique au service de l'emploi. Ce point a été une préoccupation des différents ateliers relatifs à ce sujet. Il recouvre plusieurs dimensions, comme la réduction des distances du domicile au lieu de travail, de façon à agir indirectement sur les mobilités. Dans le document, il convient d'améliorer l'équilibre entre les activités qui pourraient venir s'implanter sur le territoire des deux grosses agglomérations et celles qui pourraient venir s'implanter sur nos autres communautés de communes. Nous proposons de préciser que les agglomérations ont vocation à demeurer des pôles d'emploi majeurs, mais en soutenant le développement de filières phares également au sein des autres intercommunalités, comme cela a été rappelé par le président de la communauté de communes d'Erdre et Gesvres. Les filières innovantes ou d'avenir ne doivent pas être localisées uniquement sur les grosses agglomérations. Nous sommes aussi territoires d'accueil de ces filières. Nous souhaitons qu'il soit précisé que cette solidarité doit jouer également en termes d'implantation d'entreprises, y compris pour ces différentes filières, dans une idée de complémentarité.

Par ailleurs, le bassin d'emploi de Saint-Nazaire concerne aussi un territoire beaucoup plus large. Nous souhaitons donc qu'au lieu de parler du territoire de Saint-Nazaire, on parle de son bassin d'emploi. Ce sont de petites subtilités, mais qui reflètent l'idée que j'ai détaillée auparavant.

La notion de coordination des parcs d'activité est également importante. Elle est précisée le long de la RN165, mais n'est pas précisée pour les autres axes. Il serait plus logique, au titre de la solidarité entre les territoires, de parler de coordination sur l'ensemble du territoire du SCoT et pas uniquement le long de la RN165. De même, la zone d'activités Érette – Grand'Haie a pour vocation d'accompagner le développement aéroportuaire. Nous voulons que cette zone puisse se développer quel que soit le devenir du projet d'aéroport et par conséquent, qu'elle ne soit pas forcément liée à ce développement aéroportuaire.

Le deuxième point porte sur le chapitre 4, c'est-à-dire l'éco-métropole, garante de la qualité de vie pour tous ses habitants. Différentes strates sont définies : les deux grandes villes, les pôles structurants et ensuite, les différents bourgs et centralités. Nous souhaiterions, en application des débats que nous avons eus en atelier, qu'il y ait davantage de détails sur une déclinaison qui pourrait se faire de façon interne au territoire dans ces différentes autres de centralité. Nous voudrions que soit précisé que parmi ces autres bourgs, certains ont un rayonnement propre au territoire de leur

commune et d'autres, un rayonnement qui va au-delà, ceci pour différentes raisons : des raisons de transports, de services, de commerces, d'implantation de cinémas ou d'établissements culturels. Nous souhaitons qu'il soit indiqué que ces communes pourraient être le relais des communes structurantes et qu'elles ont également une responsabilité particulière dans l'accueil des populations. Cette déclinaison pourrait se faire soit par l'intermédiaire des PLUI, soit en étant mentionnée dans le PADD du SCoT pour les intercommunalités qui dans un premier temps, ne mettront pas de PLUI en application.

Ce sont des propositions d'amélioration du texte et c'est seulement à ce titre que nous les faisons.

Julie LAERNOES

Madame la Présidente, chers collègues, c'est avec détermination et responsabilité que nous, élus écologistes et citoyens, avons participé aux débats et fait des propositions qui ont conduit à la construction du document du PADD qui est présenté ici. Au-delà des divergences sur certains sujets, nous nous sommes engagés, dans l'esprit qui anime la construction du PADD aujourd'hui, pour l'intérêt général.

Mon intervention portera sur trois points. Le premier a été rappelé par tous les présidents d'agglomération. Il s'agit de l'incidence majeure qu'aura la construction du SCoT 2 sur le quotidien des habitants de ce territoire. Les enjeux peuvent souvent sembler économiques. Les acronymes PADD du SCoT, DOO du SCoT ne sont pas facilement appréhendables pour les élus du territoire et encore moins pour ses habitants. Or nous savons que le projet de développement que nous décidons est déterminant pour la qualité de vie, le logement, le lien entre le monde rural, le périurbain et la ville, les déplacements, l'économie, l'emploi...

Je souhaite souligner un élément qui me semble préoccupant et dont il faut nous saisir, à mon sens : la faible participation aux temps publics qui ont été organisés sur le SCoT. Cela doit nous interroger parce que c'est bien avec tous les acteurs du territoire qu'il nous faut construire ce développement à venir.

Le deuxième point que je souhaite aborder, vous n'en serez pas étonnés, porte sur la transition écologique et le climat, puisque je suis également vice-présidente à Nantes Métropole en charge de ces sujets. L'aménagement de notre territoire est un levier crucial pour réduire notre empreinte écologique et nos émissions de gaz à effet de serre. Le climat ne peut pas être pris uniquement sous l'angle de la prévention des risques, ce qui était le cas dans le premier jet du document. L'augmentation de la température terrestre n'est certes pas sans incidence sur notre territoire, et il faut nous y préparer, mais il est également de notre responsabilité d'en atténuer les effets. Pour cette raison, il est également essentiel d'en finir avec l'opposition entre développement économique et écologie. C'est le cas dans l'une des notes qui accompagnent la délibération. Je le regrette, parce que l'emploi est certes un sujet majeur, mais il n'est pas du tout antinomique avec le respect de l'environnement. Au contraire, comme nous avons souvent l'occasion de le dire et comme le répète également Mme la Présidente, la transition écologique est bien une opportunité pour notre territoire, y compris en termes d'emploi et de développement économique.

La question du climat n'est pas juste une crise que le temps effacera. Aujourd'hui, on ne peut pas continuer à implanter des zones commerciales sur les terres agricoles et naturelles. C'est pourquoi nous aurions souhaité avoir un représentant à la commission. C'est par intérêt général que nous représentons l'ensemble des composants. La limitation de l'étalement urbain est une priorité, comme la diminution de 50 % de la consommation des espaces inscrite dans le PADD.

Il nous faut être à la hauteur des enjeux et fixer des objectifs plus ambitieux que ceux dictés par la loi de transition énergétique, qui vise à diminuer de 40 % les émissions de gaz à effet de serre à l'horizon de 2030. Il nous faut surtout aider toutes les intercommunalités à mettre en place des plans « climat » ambitieux, puisque la loi de transition énergétique leur impose de nouvelles mesures. Nous avons une expérience dans certains territoires. Il faut pouvoir en toute solidarité entraîner, montrer l'exemple et montrer comment l'on peut agir concrètement sur le territoire et mettre en place des plans « climat » à la hauteur des enjeux. C'est l'alliance des territoires, évoquée en introduction qui, sur l'application de la loi de transition énergétique et sur la mise en place des plans « climat – énergie » territoriaux dans

toutes les intercommunalités, y compris les plus petites, est un enjeu majeur sur lequel nous devons travailler.

Nous avons souligné, dans la contribution que nous avons faite, le travail de co-construction qui a été accompli et le fait que tous les points que nous avons évoqués et sur lesquels nous avons insisté se retrouvent aujourd'hui dans le document, et nous en sommes finalement satisfaits :

- l'importance de réhabiliter le parc des logements anciens, conformément à la présentation qui nous a été faite également par le représentant des conseils de développement ;
- la mise en œuvre localement des engagements nationaux de diminution de nos émissions de gaz à effet de serre ;
- la valorisation de la transition énergétique comme source importante d'emplois pour le territoire ;
- la dimension humaine comme un élément central de la transition écologique ;
- le fait de ne pas centrer l'évolution économique du territoire sur une économie productive, voire productiviste, et valoriser l'économie circulaire, collaborative et les circuits courts ;
- l'implantation des activités commerciales dans les centralités et ne plus recourir aux zones commerciales périphériques ;
- l'affirmation de la réduction de 50 % de la consommation d'espaces agricoles ;
- la mise en avant de la préservation de la ressource en tant que préalable à toute politique de l'eau sur le territoire ;
- la mise en avant de filières agricoles et agroalimentaires respectueuses de l'environnement ainsi que l'agriculture paysanne et de proximité de préférence aux filières intensives et agroindustrielles ;
- la réaffirmation de la nécessité de réduire la place de la voiture dans les déplacements.

Mon dernier point concerne le projet de nouvel aéroport à Notre-Dame-des-Landes. Nous ne nous satisfaisons naturellement pas de la place qui lui est réservée au sein de ce document, car comment prétendre faire la transition écologique à la hauteur de notre territoire en projetant de bétonner 1 600 ha de zones humides ? Nous tenons à souligner que l'acceptation du terme de « projet », dans ce document, nous semble plus conforme à la réalité, car, rappelons-le, l'ensemble des recours ne sont pas épuisés. Il y a la plainte sur le non-respect de la directive Plans/Programmes et deux appels sur la loi sur l'eau et espèces protégées sont actuellement en cours. Ces recours remettent en cause le bien-fondé du projet et son impact environnemental. Il en va de même pour les LNOBPL, les Liaisons nouvelles Ouest Bretagne – Pays-de-la-Loire. C'est en effet bien l'optimisation des infrastructures existantes qui doit être poursuivie, plutôt que de construire à tout prix des infrastructures nouvelles. Sur ce point et sur notre avenir, soulignons ensemble que nous sommes à 27 jours du démarrage de la COP21. Dans les dix années à venir, nous pouvons collectivement conforter la durabilité de notre territoire et la responsabilité de ses acteurs.

Notre assemblée peut sembler éloignée des réalités de nos concitoyens. Or nos positions en termes d'orientations et d'objectifs sur les habitants du SCoT des générations à venir. Poursuivons donc notre ambition pour que les intentions du PADD deviennent des objectifs volontaires, chiffrés et opposables dans le DOO, que nous avons commencé à travailler. La réussite de la COP21 dépend aussi et avant tout des collectivités et des acteurs territoriaux que nous sommes.

Je vous remercie.

Marie-Annick BENÂTRE

Madame la Présidente, chers collègues, ce projet d'aménagement de notre territoire est divers, mais riche de ses atouts complémentaires : des atouts économiques, d'abord, avec l'agroalimentaire, la navale, l'aéronautique, et également, une richesse patrimoniale, paysagère et une richesse liée à ses 840 000 habitants.

Il concerne des enjeux majeurs et doit à notre sens poser avec force tous les usages, dans un équilibre et une complémentarité, dans l'intérêt de l'ensemble du territoire, avec le refus de mise en concurrence des territoires du pôle et des différents pôles entre eux. Oui, nous devons porter un projet ambitieux pour une qualité de vie pour tous ses habitants, une préservation des ressources naturelles, un engagement déterminé et transversal dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Nantes Saint-Nazaire

Pôle métropolitain

Je voudrais insister sur trois points. D'abord, nous voulons un territoire accueillant. La présentation de M. IMBERT pointe l'enjeu du logement et l'ambition que nous devons porter pour répondre aux besoins de toutes et de tous, à tous les besoins, dans leur diversité, pour construire une réelle mixité sociale sur ce territoire.

Vous connaissez l'attachement des élus communistes à une politique de logement qui répond aux besoins et plus particulièrement, de ceux qui en ont le plus besoin. Ainsi, la construction de logements sociaux sur tout le territoire est la première réponse. Si nous parlons d'équilibre sur le territoire de ce pôle, il doit concerner toutes les questions et en premier lieu, le logement.

En second lieu, je voudrais aborder la mobilité au cœur du territoire. La politique des déplacements représente un autre enjeu décisif, de notre point de vue. Les élus communistes proposent depuis longtemps de mieux utiliser l'étoile ferroviaire de l'agglomération nantaise et de poursuivre de manière soutenue notre politique de développement des transports en commun autour des grandes centralités déjà desservies par le train : Savenay, Nort-sur-Erdre, Saint-Étienne-de-Montluc et bien sûr, Saint-Nazaire. La nouvelle infrastructure aéroportuaire, qui sera au cœur de notre pôle, doit aussi nous permettre de repenser les déplacements avec l'extension du tram/train et la nouvelle ligne Nantes – Rennes pourrait, à terme, libérer la ligne Nantes – Redon pour une utilisation plus locale.

Enfin, le développement économique passe par un soutien sans faille de nos collectivités au développement des activités industrielles, portuaires, avec le port de Nantes/Saint-Nazaire, et des filières d'excellence, avec la recherche de l'INGRI et tout ceci, au service de l'emploi.

Oui, nous pouvons construire un territoire attractif et performant dans le seul objectif du « bien vivre ensemble ».

Sylvie CAUCHIE

Je suis vice-présidente de la CARENE. Je voudrais d'abord saluer le travail qui a été réalisé et surtout, la méthode de travail. Lors de l'écriture du premier SCoT, j'avais décrié la manière de faire : nous nous étions sentis très éloignés de ce document. Pour ce PADD, nous avons progressé. Je regarde Stéphane BOIS parce que c'est à lui que j'ai été me confier. Nous avons été entendus et je trouve très important de pouvoir participer aux ateliers et apporter notre contribution. Je suis aussi maire de Besné et j'ai l'habitude de dire que nous sommes le Petit Poucet de la CARENE, puisque la commune compte 3 000 habitants et qu'elle peut aussi porter, à travers sa maire, une certaine manière d'appréhender le territoire et comment l'on conçoit les choses.

La contribution que j'apporte ici est celle de la CARENE et des différents élus qui ont participé aux travaux. Parmi les contributions de la CARENE au développement du grand territoire, il m'importe de mettre l'accent sur quelques spécificités que le SCoT devra prendre en compte et traduire.

La première de ces spécificités concerne le caractère fortement industrialisé de l'aval de l'estuaire. Cette affirmation industrielle, couplée à des fonctions portuaires majeures, nécessite de pouvoir disposer de fonciers importants. Bien évidemment, l'économie de nos ressources foncières doit être le maître mot de nos futurs projets. C'est en effet prioritairement en remembrant, en densifiant nos espaces économiques, en rationalisant les occupations qu'il faut raisonner, aujourd'hui. Pour autant, la croissance industrielle que nous avons mise en place et que nous confirmons jour après jour impose inévitablement de préserver des espaces d'accueil significatifs. Nous ne pouvons pas vouloir être un territoire attractif, nous vanter de notre dynamisme économique et ne pas concéder malgré tout un minimum de foncier, bien sûr en le préservant, en l'optimisant, en utilisant les méthodes adéquates pour rationaliser les choses, mais en continuant d'être terre d'accueil pour les entreprises si nous voulons, à terme, offrir de l'emploi aux 13 000 personnes qui arrivent chaque année sur notre territoire. Nous avons la responsabilité de faire en sorte que notre SCoT identifie clairement ses espaces de développement, dans une juste mesure, et qu'il participe à les rendre opérationnels. Je me réjouis donc que le PADD reconnaisse la spécificité du territoire pour accueillir et pérenniser ces entreprises fortement consommatrices de foncier.

La deuxième contribution particulière de la CARENE est celle de la ressource écologique, pour laquelle l'estuaire de la Loire et le réseau Natura 2000, notamment, devront assurer une partie

Nantes Saint-Nazaire

Pôle métropolitain

prégnante de préservation et de valorisation. L'aval de l'estuaire devra combiner deux ambitions majeures : celle de la croissance industrialo-portuaire et celle des grands équilibres écologiques. Nous sommes résolus à surmonter cet a priori d'incompatibilité entre développement et préservation. C'est un défi que nous devons relever. Le SCoT doit et peut construire un projet cohérent et équilibré, articulé autour de nos besoins de développement et des réponses environnementales globales à grande échelle qui peuvent être apportées en contrepartie. Il convient d'éviter de mettre à dos les extensions économiques et la préservation des espaces naturels. Pour cela, le SCoT doit porter un dessein d'excellence environnementale. Au-delà, il pourrait aussi opter pour une dimension pré-opérationnelle en identifiant par exemple les projets de compensation susceptibles de former un réservoir cohérent et d'envergure. Il ne s'agit plus de compenser au coup par coup, mais d'avoir le capital, de manière à pouvoir continuer d'accueillir et développer l'économie et de compenser sur des grandes zones. Nous avons un territoire suffisamment de qualité pour pouvoir mobiliser ce capital et nous permettre en parallèle de développer notre activité. En effet, sur un territoire XXL comme le nôtre, il faut éviter l'émiettement et plutôt viser des interventions groupées, qui peuvent avoir un effet réel mesurable et quantifiable sur l'amélioration du milieu.

Notre PADD fixe les grandes orientations de ce projet environnemental tant en termes de biodiversité que de transition énergétique, tant pour la place de l'eau que pour celle de l'agriculture. Il intègre naturellement les risques auxquels nous devons faire face, qu'ils soient technologiques ou climatiques. Notre projet de développement durable prévoit aussi la nécessité de rendre visibles et de faire connaître nos espaces naturels, qu'ils soient remarquables ou ordinaires. Ce point me paraît tout aussi fondamental.

En tant qu'élus, nous avons, bien entendu, une responsabilité dans la construction des projets d'aménagement et de développement durable, mais nous avons aussi l'obligation de la faire partager aux habitants. Nous avons l'obligation de leur permettre de prendre ce projet en charge et je me félicite que notre PADD intègre cette dimension. En effet, l'implication des habitants, des usagers, est un gage supplémentaire pour la préservation des ressources et ceci, sur le long terme.

Enfin, un dernier axe, auquel nous sommes tous attachés et qui appelle notre solidarité est celui de l'accueil équilibré de nos habitants et en particulier, les plus fragiles. La place, la répartition du nombre de logements sociaux à construire par les EPCI, est bien au centre de nos débats sur le projet du SCoT. Comme vous le savez, je suis sensible, comme vous tous, d'ailleurs, à une juste répartition et à un juste équilibre. Je n'ai aucun doute sur le fait que notre SCoT apportera toutes les bonnes réponses en la matière. Cependant, mes chers collègues, au-delà de la planification qui va permettre de coordonner et de garantir la cohérence et l'équilibre de l'accueil des populations, nous avons une responsabilité de mise en œuvre et de financement de politiques publiques fortes et volontaristes, en matière de logement social plus particulièrement. Après les avoir répartis, quantifiés et identifiés, il faudra construire et pour cela, il sera nécessaire de maîtriser le foncier et de financer les constructions. Aussi, je profite de ce débat pour rappeler que la mise en œuvre du SCoT ne sera effective qu'à la condition de mettre en phase des capacités d'investissement pour réellement obtenir des résultats concrets.

La CARENE se félicite par ailleurs de la prise en compte de l'aspect spécifique de son parc de logements de la reconstruction. Il s'agit pour nous d'un défi important en termes de transition énergétique – cela rejoint le propos de M. IMBERT –, qui nous oblige à plus d'accompagnement et plus de soutien financier pour pallier les défauts terribles de ces logements.

Je terminerai mon intervention en disant ma confiance, puisque notre PADD témoigne d'ambitions très volontaristes et que nous avons aussi voulu rendre crédibles et réalisables. Je suis aussi confiante dans la bonne traduction de notre futur SCoT sur le territoire de la CARENE, dans la mesure où nous prescrirons très prochainement un PLU intercommunal et que je suis convaincue que ce PLU sera la bonne échelle pour transcrire le SCoT de Nantes/Saint-Nazaire.

Merci de votre attention.

Sylvain LEFEUVRE

Je suis vice-président de la communauté de communes d'Erdre et Gesvres en charge de l'aménagement de l'espace.

Je voudrais d'abord dire tout le plaisir que nous avons eu à travailler ensemble. Nous sommes aujourd'hui à une phase importante du projet politique de territoire sous le pilotage bienveillant de Pascal PRAS. C'est en apprenant à travailler ensemble que l'on apprend aussi à se respecter. C'est important pour l'avenir du territoire.

Je voudrais formuler deux remarques générales sur ce document et une remarque plus spécifique à notre territoire.

Je crois que les remarques générales sont partagées par quelques intercommunalités, pour compléter les propos de Jean-Louis THAUVIN, maire de Campbon, sur l'objectif de réduction de consommation d'espace. Nous avons eu plusieurs échanges sur ce sujet. C'est un objectif ambitieux que nous décidons de partager, de façon très volontariste, avec la nouvelle formulation, puisqu'on l'entend hors renouvellement urbain et hors remplissage du tissu urbain. Je crois que cet objectif est atteignable. Dès lors qu'il y aura des objectifs différenciés par territoire, nous pouvons y arriver tous ensemble.

Ma deuxième remarque d'ordre général porte sur le traitement local des déchets. Ce sujet est assez récurrent. L'État nous y invite par la commission départementale de coopération intercommunale. C'est un sujet que le préfet relève, puisque nous sommes globalement un territoire exportateur de déchets, à l'échelle du département. Il nous semble donc important que dans ce projet politique, nous indiquions que le traitement local des déchets doit faire l'objet d'une recherche de solutions. Sans forcément citer tel ou tel projet – vous savez à quoi je fais allusion –, je crois important que le PADD n'empêche pas de faire émerger un projet qui pourrait sortir. À nous de voir à quelles conditions. Si, pour reprendre vos propos, Madame la Présidente, le SCoT doit donner à voir tout ce qui fait consensus, cet objectif de traitement local des déchets doit pouvoir faire consensus.

Ma troisième remarque est plus spécifique à notre territoire. Elle porte sur le développement économique. Nous avons une zone indiquée au PLU de Fay-de-Bretagne, la Gazette, qui serait plus impactée en zone naturelle et qui serait certainement identifiée pour servir de mesure compensatoire. Nous voudrions inscrire dans le PADD la possibilité de compenser cette terre pour que nous soyons en capacité de répondre à notre objectif de développement économique. Je pense notamment à une zone située sur la RD178, la Jacopièrre, entre Sucé-sur-Erdre et Saint-Mars-du-Désert, qui est d'ailleurs déjà inscrite au PLU de Sucé-sur-Erdre.

J'ai enfin une dernière petite remarque relative au calendrier qui, lui aussi, est très ambitieux. Malgré toute notre bonne volonté, notre envie de participer, nous avons parfois un peu de mal à tenir le rythme. Les objectifs pour le futur DOO sont très importants puisqu'il s'agit du document opposable, notamment aux futurs PLUI. Merci de nous donner le temps de bien l'étudier et de bien de la travailler.

Jean-Paul NAUD

Je suis le maire de Notre-Dame-des-Landes et président du syndicat mixte Centre Nord Atlantique. Je voudrais intervenir en complément de ce que vient de dire Sylvain LEFEUVRE.

Je partage globalement les orientations du PADD. Un très gros travail a été effectué et je félicite les acteurs qui ont participé régulièrement aux ateliers pour aboutir au document qui nous est proposé ce matin.

Le traitement des déchets sur notre territoire est un objectif qui a déjà été inscrit dans un certain nombre de documents : le plan départemental d'élimination des déchets, le SCoT actuel. Il est également proposé un projet de schéma départemental de coopération intercommunale, dont nous allons discuter dans nos collectivités d'ici à la fin de l'année et plus localement, il figure également dans la charte du syndicat mixte Centre Nord Atlantique.

À partir du moment où nous partageons cet objectif et qu'il est déjà inscrit dans un certain nombre de documents, il m'apparaît intéressant qu'il soit aussi traduit dans notre SCoT et donc, dans le PADD

dont nous discutons ce matin. C'est d'autant plus primordial que toutes les intercommunalités qui sont réunies aujourd'hui au sein du SCoT métropolitain travaillent actuellement sur des études de territorialité pour faire évoluer le volet relatif au traitement des déchets. Nantes Métropole travaille déjà sur une telle étude. Le syndicat mixte Centre Nord Atlantique travaille également sur ce type d'étude en regroupant une dizaine d'intercommunalités au nord du département, dont cinq font partie du SCoT métropolitain. De plus, ces deux études sont conduites par le même bureau d'études et sont menées conformément à un nouveau plan national de centres de tri qui est préconisé par Éco-Emballages. Comme Jean-Louis THAUVIN et Sylvain LEFEUVRE, je propose d'inscrire dans notre projet de PADD l'objectif de continuer à assurer le traitement des déchets sur notre territoire, en réalisant bien sûr les investissements nécessaires. Pour réaliser cet objectif, dans l'attente du DOO, je propose de constituer un groupe de travail pour réfléchir ensemble à cette problématique en nous appuyant sur les deux études de territorialité actuellement en cours. Cela nous permettrait de renforcer notre coopération sur le mode de traitement des déchets. Il s'agit d'un objectif de notre schéma départemental de coopération intercommunale. Si les élus présents étaient d'accord, nous pourrions très rapidement constituer ce groupe de travail.

Benjamin MORIVAL

Je suis maire du Pellerin. J'ai entendu deux phrases, dans les deux interventions, qui, selon moi, sans s'opposer, s'entrechoquent. La première disait que la qualité de vie, c'était économiser l'espace et la seconde tendait plus à nous expliquer, et c'est une bonne chose, que nous devons faire de l'urbanisme comme une dentellière, cette dentelle étant au service de la qualité de vie de nos habitants. Ce sont bien là deux visions, dont l'une est un peu plus dogmatique et que je retrouve dans le PADD, et l'autre est une vision plus pragmatique, qui touche beaucoup plus précisément les maires. Je souhaiterais que cette vision pragmatique soit plus évidente dans le PADD et que l'on élargisse un certain nombre de dogmes, car si les intentions sont bonnes, il faut ouvrir notre PADD et y intégrer cette vision en l'encadrant par une vision stratégique, qui est généralement portée par les maires et qui ensuite, est justifiée par des urbanistes et soutenue par les techniciens. Il me paraît donc important que ce PADD laisse de la place aux PADD locaux puis aux PLU, que beaucoup d'entre nous sont en train de travailler, et non de les contraindre par des limites trop étroites.

Je voudrais par ailleurs savoir ce qu'il en est du rapprochement avec le SCoT du Pays de Retz.

Bertrand HERRERO

Je suis vice-président de la communauté de communes Loire et Sillon. Je voudrais revenir sur deux éléments. Le premier est la pertinence du SCoT. À cet égard, nous sommes tous d'accord. Pour revenir aux fondements, nous sommes interdépendants sur nos territoires. Aujourd'hui, les populations ne s'arrêtent pas aux limites administratives sur le plan professionnel. Dans la communauté de communes Loire et Sillon, 30 % de nos actifs travaillent sur notre territoire. A contrario, 70 % vont travailler dans les territoires limitrophes et principalement, dans les métropoles. Nous sommes également interdépendants par d'autres côtés. Quand, par exemple, Nantes Métropole réfléchit à la place de la voiture sur son territoire, cela a des impacts. Quand il faut réduire la place de la voiture dans une agglomération, ce qui est a priori pertinent, cela génère du bétonnage de parkings dans les agglomérations situées plus loin. Alain Chauveau l'a rappelé : Savenay est la troisième gare du département. Les gens qui ne peuvent plus accéder à leur travail en voiture utilisent les transports en commun. C'est un but qui est louable, mais il faut comprendre qu'il y a des interdépendances avec des territoires qui sont parfois un peu éloignés.

Nous avons vu également que le document évoquait la concertation pour l'implantation des zones économiques. C'est tout à fait pertinent. J'ai eu l'occasion de le dire dans une autre assemblée. Pour créer des zones à des endroits parfois très proches – je prends de la Croix-Rouge, chez nous, de la Folaine ou de la Gazette, qui sont des territoires qui se touchent –, on va chercher des subventions pour les développer auprès de la Région ou du département. On mobilise donc de l'argent public, on mobilise des espaces alors qu'avec un raisonnement intelligent, on pourrait se dire qu'il suffit de développer une zone après l'autre. C'est plus pertinent en termes d'utilisation de l'argent public et d'utilisation de l'espace. Certes, mais nous sommes en concurrence : 60 % des recettes des communautés de communes proviennent du développement économique. Si l'on veut développer un tram, un bus ou un parking, on est obligé d'avoir du financement public. Dans une communauté de communes, ce financement public vient en grande partie par le développement économique.

Il faut donc y réfléchir. Ne soyons pas naïfs : nous n'y arriverons pas d'ici à l'approbation du SCoT au 1^{er} janvier 2017. Mais nous devons avoir cela en tête : comment répartir nos richesses sur notre territoire si nous voulons vraiment nous coordonner ? Il ne faut pas que ce soit contraignant. Nous pouvons poser le principe de nous coordonner et mener des réflexions au sein de nos propres territoires. Au sein de la communauté de communes Loire et Sillon, par exemple, nous nous demandons s'il est judicieux d'agrandir la zone de la Croix-Rouge en même temps que Porte Estuaire. Il faut que nous réfléchissions à la pertinence de nous développer à deux endroits, de mobiliser de l'argent public à des endroits différents. À l'échelle de territoires qui sont en concurrence sur le plan économique, il ne faut pas que nous n'ayons que des contraintes qui seraient inacceptables pour des collectivités et pour d'autres.

Johanna ROLLAND

Je vous propose de ne pas revenir sur l'ensemble des éléments évoqués dans le débat, puisque nous avons eu l'occasion d'échanger très largement dans le cadre des ateliers et surtout, que nous allons continuer à avoir l'occasion d'en discuter. Je crois que c'est bien là l'essentiel. Nous devons réfléchir au cap que nous franchissons aujourd'hui. Cette étape est celle du PADD. Plusieurs d'entre vous ont à juste titre indiqué l'importance de l'étape qui va suivre, celle du DOO. Cette étape devra nous permettre, sur certains sujets, de donner des chiffrages spécifiques par territoire et donc, de poser des objectifs quantitatifs, évaluables et, pour certains d'entre eux, opposables. C'est cette nouvelle étape que nous nous apprêtons à franchir.

Je reviens sur deux points qui ont fait l'objet d'interpellations spécifiques. Je suggère que nous retenions la proposition de constituer un groupe de travail pour avancer sur une formulation qui pourrait correspondre à la fois à l'intérêt évoqué pour le territoire et au strict respect de ce qu'est le pôle métropolitain. Je rappelle qu'en aucun cas, le pôle ne peut être l'arbitre entre l'État et une intercommunalité ou entre l'État et un syndicat. Ceci ayant été rappelé, nous pourrions retenir la proposition de créer un groupe de travail, qui me paraît aller dans le bon sens pour avancer sur ce sujet important.

Monsieur MORIVAL, en concertation avec l'ensemble des présidents d'intercommunalité, je vous propose d'adresser une contribution écrite parce qu'à ce stade, nous n'avons pas tout à fait saisi quels points nous pourrions précisément retenir dans le PADD. Cette contribution sera naturellement étudiée.

Cette présentation du PADD ne fait pas l'objet d'un vote. Je vous invite donc à prendre acte de la tenue des débats sur les orientations du document. J'en profite pour indiquer qu'un compte rendu exhaustif de l'ensemble de nos échanges sera annexé à cette délibération pour garder, en toute transparence, l'ensemble de vos interventions et de vos propositions.

Je ne voudrais pas conclure sans remercier chacune et chacun pour le temps passé, pour la mobilisation des différents élus, des équipes techniques des intercommunalités, des agences d'urbanisme, l'Auran et l'ADDRN, qui se mobilisent pour la révision du SCoT. Vous me permettrez de décerner une mention spéciale à Stéphane BOIS et Nathalie HOPP, qui ont suivi ce sujet avec grande attention, pour l'énergie et le professionnalisme qu'ils ont déployés pour nous accompagner sur ces sujets.

Je retiens l'état d'esprit collectif qui est le nôtre, à l'échelle du pays, dans une période où l'on parle beaucoup trop, à mon goût, de l'opposition entre le monde rural et le monde urbain. Collectivement, nous faisons la démonstration qu'au titre de l'intérêt général, au titre de l'intérêt de nos territoires, nous sommes capables d'avancer sur un certain nombre de sujets. C'est une étape importante que nous franchissons ensemble aujourd'hui. Je souhaite que nous puissions conserver la même mobilisation et le même état d'esprit pour l'étape qui s'annonce, celle du DOO.

Délibération

Réunion du comité du 9 mars 2016

Délibération n°2016-01

Bilan de la concertation et arrêt du projet de SCOT de la métropole Nantes Saint-Nazaire

Date de la convocation : 2 mars 2016

Nombre de membres du Comité Syndical : 113

Nombre de Conseillers en exercice : 113

Présidente de séance : Johanna ROLLAND

Présents 67 : Bertrand AFFILE, Gérard ALLARD, Martin ARNOUT, Marie-Annick BENATRE, Gaëlle BENIZE, Jean Luc BESNIER, Joseph BEZIER, Christian BIGUET, Pascal BOLO, Christian BRUN, Jocelyn BUREAU, Michel CAILLAUD, Sylvie CAUCHIE, Alain CHAUCHEAU, Christian COUTURIER, Elisabeth CRUAUD, Jacques DALIBERT, Serge DAVID, Edouard DEUX, Gérard DRENO, Véronique DUBETTIER-GRENIER, Dominique DUCLOS, François FEDINI, Valérie GAUTIER, Joël GEFFROY, Marie-Cécile GESSANT, Frédéric GREGOIRE, Michèle GRESSUS, Laurence GUILLEMIN, Pierre HAY, Jean Yves HENRY, Yannick JIMENEZ, Jean Pierre JOUTARD, Claude LABARRE, Dominique LE BERRE, Lénaïck LECLAIR, Sylvain LEFEUVRE, Jean-Claude LEMASSON, Yvon LERAT, Jean-Jacques LUMEAU, Dominique MANACH, Pascal MARTIN, David MARTINEAU, Benjamin MAUDUIT, Alain MICHELOT, Benjamin MORIVAL, Jean-Paul NICOLAS, Rémy NICOLEAU, Barbara NOURRY, François OUVREARD, David PELON, Pascal PRAS, Eric PROVOST, Thomas QUERO, Jean-François RICARD, Alain ROBERT, Annie ROCHEREAU PRAUD, Johanna ROLLAND, Fabrice ROUSSEL, Alain ROYER, David SAMZUN, Aymeric SEASSAU, Jean Louis THAUVIN, Pierre THOMERE, Roger VEILLAUD, Marcel VERGER, Alain VEY.

Absents et représentés 12 : Jean-Guy ALIX donne pouvoir à Véronique DUBETTIER-GRENIER, Jean-Michel BUF donne pouvoir à Jean-François RICARD, François CHENEAU donne pouvoir à Sylvie CAUCHIE, Philippe EUZENAT donne pouvoir à Laurence GUILLEMIN, Bertrand HERRERO donne pouvoir à Jean Louis THAUVIN, André KLEIN donne pouvoir à Christian BRUN, Patrick LAMIABLE donne pouvoir à Joseph BEZIER, Jean Paul NAUD donne pouvoir à Claude LABARRE, Nicolas OUDAERT donne pouvoir à Gérard DRENO, Mireille PERNOT donne pouvoir à Aymeric SEASSAU, Henri PIQUET donne pouvoir à David PELON, Claudine SACHOT donne pouvoir à Rémy NICOLEAU.

Absents et excusés 34 : Rodolphe AMAILLAND, Laure BESLIER, Cécile BIR, Benoît BLINEAU, Eric BUQUEN, Claudine CHEVALLEREAU, Pascale CHIRON, Mahel COPPEY, Christophe COTTA, Yves DAUVE, Laurianne DENIAUD, Marc DENIS, Laurence GARNIER, Jacques GARREAU, Jacques GILLAIZEAU, Hervé GRELARD, Joël GUERRIAU, Pascale HAMEAU, Franck HERVY, Julie LAERNOES, Patrice LERAY, Michel LUCAS, Catherine LUNGART, Monique MAISONNEUVE, Alain MANARA, Isabelle MERAND, Marie-Hélène MONTFORT, Serge MOUNIER, Louis OUISSE, Joseph PARPAILLON, Jean-Claude PELLETEUR, Ghislaine RODRIGUEZ, Jean Louis ROGER, Thierry RYO.



Délibération

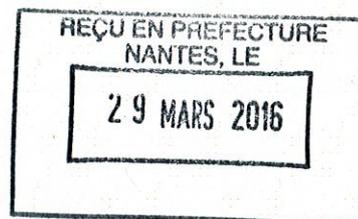
Réunion du comité du 9 mars 2016

Délibération n°2016-01

Bilan de la concertation et arrêt du projet de SCOT de la métropole Nantes Saint-Nazaire

Johanna ROLLAND, Présidente de séance

Expose,



A ce jour, le processus d'élaboration du projet de SCOT arrive à son terme et c'est pourquoi le comité syndical est aujourd'hui invité à arrêter le projet de SCOT, après avoir préalablement tiré le bilan de la concertation.

Par délibération du 22 mars 2013, le comité du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire a prescrit la révision du SCOT Nantes Saint-Nazaire afin d'intégrer notamment les nouvelles dispositions issues des Lois Grenelle et Alur.

Les trois années qui viennent de s'écouler ont été riches en débats, en concertation et en mobilisation des élus, des acteurs publics autour de la révision du SCOT.

L'atelier permanent du SCOT a réuni une à deux fois par mois un groupe d'élus représentant chacune des intercommunalités du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire. Cet atelier s'est attaché à constituer un projet de SCOT à la mesure des enjeux du territoire. Les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) vous ont été présentées et ont été débattues en Comité syndical le 3 novembre 2015. L'ensemble du dossier de SCOT révisé vous est soumis aujourd'hui pour la phase d'arrêt.

Par ce nouveau document, le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire réaffirme son engagement en faveur d'un développement durable et concerté du territoire. Fort de 10 ans de dialogue, les EPCI du Pôle ont construit au travers du SCOT adopté en 2007 un projet de territoire aujourd'hui réactualisé, qui s'inscrit dans la suite des acquis du premier SCOT.

Les défis sont nombreux pour poursuivre la dynamique vertueuse d'un aménagement maîtrisé, respectueux et recherchant de nécessaires équilibres entre espaces bâtis et naturels, la préservation de la biodiversité et l'engagement dans la transition énergétique, l'accueil des activités pourvoyeuses d'emplois et le souci du bien être au quotidien des habitants dans leur cadre de vie.

Conformément à l'article L. 103-2 du code de l'urbanisme, la révision du SCOT a fait l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

Le Comité Syndical avait défini les objectifs et modalités de cette concertation par délibérations 2013-12 en date du 22 mars 2013 et 2015-09 en date du 10 juillet 2015.

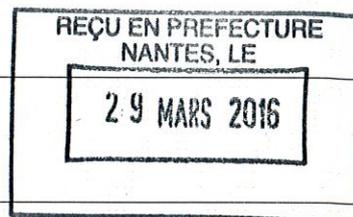
Objectifs poursuivis par la concertation :

- permettre au public d'accéder aux informations relatives au projet de révision du SCOT et d'y apporter sa contribution
- sensibiliser la population aux enjeux du territoire et à sa mise en valeur
- favoriser le partage, l'appropriation et les échanges autour du projet par l'ensemble des acteurs

Délibération

Réunion du comité du 9 mars 2016

Délibération n°2016-01



Bilan de la concertation et arrêt du projet de SCOT de la métropole Nantes Saint-Nazaire

Dispositifs de concertation et participation mis en œuvre :

- le site internet renouvelé du Pôle métropolitain (www.nantessaintnazaire.fr) permettant des contributions en ligne : 14 contributions déposées
- les dossiers de concertation aux sièges des six intercommunalités membres dès la mise en révision du SCOT
- deux conférences-débat : plus de 200 participants
- quatre soirées contributives thématiques : soixantaine de participants
- quatre réunions publiques : soixantaine de participants
- communication et information (affichage, flyers, presse)

Il ressort du bilan de la concertation joint à la présente délibération que la démarche effectivement mise en place et dont les élus ont été les porteurs a permis d'associer un nombre élargi d'acteurs aux différentes phases de l'élaboration, de maintenir un niveau d'information et de participation en permettant d'être forces de proposition, de faciliter l'accès à une information, de participer aux débats et de faire connaître leur opinion.

Cette concertation s'achève ce jour et il convient donc d'en tirer le bilan.

Aussi, et conformément à la loi, il est maintenant présenté le bilan de cette concertation joint en annexe à la présente délibération.

Les grands enjeux par thème issus de la concertation :

- **Habitat et vie sociale** : l'accueil des nouveaux habitants, un logement pour tous et la co-construction de l'habitat de demain.
- **Economie et emploi** : le développement d'une nouvelle économie, la préservation de l'unité et l'équilibre de l'entité géographique, et la construction d'un projet agricole de territoire.
- **Transition écologique** : la conception de la transition écologique comme facteur de développement, la préservation et la valorisation des espaces naturels, et le maintien des continuités écologiques.
- **Mobilités et modes de vie** : la proximité, une urbanisation « intelligente », la complémentarité et la cohérence des différents modes de transports, et la réduction de l'utilisation individuelle de la voiture.
- **Des enjeux plus transversaux** ont aussi été mis en évidence : la mixité fonctionnelle, l'élaboration d'une stratégie d'aménagement globale et l'accompagnement des changements de comportements.

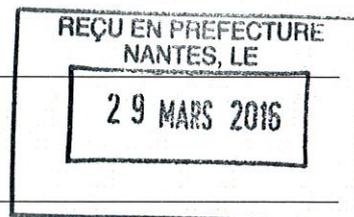
La prise en compte par le SCOT des enjeux issus de la concertation

- **Habitat et vie sociale** :
 - o construire près de 100 000 logements à l'horizon 2030 pour répondre aux besoins
 - o augmenter la part du logement locatif social dans la construction neuve
 - o assurer la diversité des nouveaux logements ; localiser les nouveaux logements à proximité des centralités et des secteurs bien desservis en transports collectifs
 - o encourager le dialogue entre les acteurs
 - o reconnaître la place de l'habitant comme acteur de la construction
 - o prioriser l'accueil de la population, des emplois et des services au sein de l'enveloppe urbaine

Délibération

Réunion du comité du 9 mars 2016

Délibération n°2016-01



Bilan de la concertation et arrêt du projet de SCOT de la métropole Nantes Saint-Nazaire

- **Economie et emploi :**
 - affirmer un positionnement économique ambitieux et en s'appuyant sur les filières d'innovation et de création (économie maritime, industries culturelles et créatives, numérique, technologies avancées de production, ...)
 - conforter l'emploi en ville (renforcer et privilégier les centralités)
 - améliorer les qualités fonctionnelles et paysagères des zones d'activités dans une perspective de performance économique (redynamisation des zones d'activités vieillissantes et connexion au numérique)
 - renforcer les centralités et le rôle des pôles structurants

- **Transition écologique :**
 - dessiner une éco-métropole verte et bleue (préservation des continuités écologiques et des espaces naturels emblématiques, intégration de la nature en ville et politique paysagère en faveur de la qualité du cadre de vie)
 - soutenir l'élaboration d'un projet agricole pour le territoire permettant la diversité des fonctions et des usages des espaces agricoles (agriculture respectueuse de l'environnement, promotion du local et des circuits-courts, et protection des espaces agricoles face à l'urbanisation)
 - poursuivre et renforcer les actions en faveur de la transition énergétique
 - limiter l'exposition des habitants aux risques, nuisances et pollutions et développer la culture du risque
 - améliorer la gestion des déchets

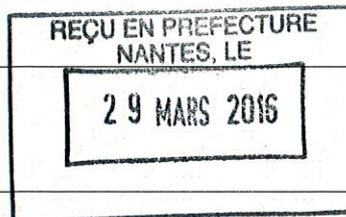
- **Mobilités et modes de vie**
 - renforcer l'accessibilité interrégionale, nationale et internationale de Nantes Saint-Nazaire en définissant les conditions d'intégration des grandes infrastructures
 - relier les territoires grâce à des transports collectifs performants pour réduire l'usage de la voiture (complémentarité entre les réseaux, développement du ferroviaire, développement des autres usages de la voiture particulière, liaison en transports collectifs performants entre les pôles structurants)
 - diminuer les distances de déplacement en intensifiant les centralités pour renforcer la proximité (développer la ville des courtes distances et inciter aux changements de comportements)
 - accompagner les innovations et les changements à venir (nouvelles énergies, effets du numérique, réflexion sur les temps de la ville)

- **Enjeux transversaux :**
 - accompagner les objectifs quantitatifs de construction de logements et les objectifs d'optimisation du développement urbain
 - développer une dynamique de projets et faire du territoire Nantes Saint-Nazaire un territoire porteur d'un nouveau modèle urbain à vivre.
 - renforcer les centralités à toutes les échelles afin de rechercher la proximité des équipements, des commerces, des emplois, des services et des transports collectifs, offrir des lieux de vie accessibles et de qualité, et favoriser la mixité sociale, générationnelle et fonctionnelle

Délibération

Réunion du comité du 9 mars 2016

Délibération n°2016-01



Bilan de la concertation et arrêt du projet de SCOT de la métropole Nantes Saint-Nazaire

Il en ressort une prise en considération de nombreuses contributions afin de faire évoluer le PADD et le DOO pendant leur élaboration, notamment sur les thèmes suivants : consommation d'espace, transition énergétique et écologique, habitat, conditions du développement économique.

Au vu de cette présentation, le comité tire un bilan satisfaisant de la concertation en termes de contenu même si on peut regretter le faible taux de participation.

Le dossier de projet de SCOT qui vous était intégralement joint à vos convocations est donc aujourd'hui en l'état d'être arrêté.

Les règles d'urbanisation que nous partageons et qu'incarne aujourd'hui ce projet de SCOT façonneront la ville de demain dans ses différentes dimensions et je tiens à rappeler les grandes ambitions affirmées pour chacune de ces dimensions :

- Habitat : des valeurs de cohésion sociale et territoriale pour accompagner la dynamique démographique
- Développement économique : la performance économique et l'attractivité au service de l'emploi pour tous
- Environnement : l'estuaire de la Loire, un laboratoire de la transition énergétique et écologique
- Formes urbaines : une éco métropole garante de la qualité de vie pour tous ses habitants
- Mobilités : une organisation des mobilités favorisant l'ouverture à l'international, les connexions entre les territoires et la proximité au quotidien

Une fois arrêté, le SCOT sera transmis pour avis à l'ensemble des personnes et organismes mentionnés à l'article L. 143-20 du code de l'urbanisme.

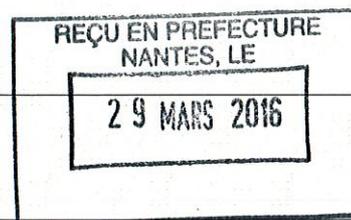
Le projet de SCOT, comportant les avis recueillis, sera ensuite soumis à enquête publique. A l'issue de cette enquête publique, le SCOT, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête, sera approuvé.

Enfin, il est souligné que l'article L. 122-1-2 dans sa version issue de l'article 139 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au logement et un urbanisme rénové (dite Loi ALUR) – désormais codifiée à l'article L. 141-3 du code de l'urbanisme – prévoit que les SCOT doivent identifier, en prenant en compte la qualité des paysages et du patrimoine architectural, les espaces dans lesquels les plans locaux d'urbanisme doivent analyser les capacités de densification et de mutation en application de l'article L. 151-4 du même code. Toutefois, cet article 139 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au logement et un urbanisme rénové (dite Loi ALUR) dans sa version issue de la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt permet aux organes délibérants des établissements ayant engagé la révision d'un SCOT avant la publication de la loi ALUR d'opter pour appliquer l'article L. 122-1-2 dans sa rédaction antérieure à cette loi.

La révision du SCOT ayant été prescrite par délibération du 22 mars 2013, cette possibilité est ouverte au pôle métropolitain et je vous propose d'opter pour sa mise en œuvre afin que les auteurs des PLU(i) puissent eux-mêmes déterminer des modalités de réalisation de cette analyse de la capacité de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis, dans le cadre fixé par le DOO et notamment la définition de l'enveloppe urbaine.

Délibération

Réunion du comité du 9 mars 2016
Délibération n°2016-01



Bilan de la concertation et arrêt du projet de SCOT de la métropole Nantes Saint-Nazaire

Vu les articles L.143-20 et R. 143-7 du code de l'urbanisme ;
Vu les articles L.103-3 et L. 103-6 du code de l'urbanisme ;
Vu l'article 139 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au logement et un urbanisme rénové (dite Loi ALUR) dans sa version issue de la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt et l'article L. 122-1-2 du code de l'urbanisme dans sa version applicable avant l'entrée en vigueur de la loi ALUR ;
Vu la délibération n° 2013-12 du comité syndical du 22 mars 2013 prescrivant la révision du SCOT de la métropole Nantes Saint-Nazaire, précisant les objectifs de cette révision et définissant les modalités de la concertation ;
Vu la délibération n° 2015-09 du comité syndical du 10 juillet 2015 complémentaire à la délibération 2013-12 du 22 mars 2013 relative aux mesures de concertation de la révision du SCOT en application de l'article L 300-2 du code de l'urbanisme ;
Vu la délibération n° 2015-14 du comité syndical du 3 novembre 2015 prenant acte du débat sur les orientations du PADD ;
Vu le bilan de la concertation joint aux convocations adressées aux membres du comité et annexé à la présente délibération et la présentation qui en a été faite ;
Vu le projet de SCOT joint aux convocations adressées aux membres et annexé à la présente délibération, lequel est composé d'un rapport de présentation, d'un projet d'aménagement et de développement durables, d'un document d'orientation et d'objectifs et de documents graphiques. ;

Considérant que la concertation s'est déroulée conformément aux modalités fixées, que le bilan en est positif et que le projet de schéma de cohérence territoriale est en l'état d'être arrêté ;

Le comité, dûment convoqué, délibère et :

- arrête le bilan de la concertation annexé à la présente délibération ;
- décide d'opter pour appliquer l'article L. 122-1-2 du code de l'urbanisme dans sa rédaction antérieure à la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au logement et un urbanisme rénové ;
- arrête le projet de SCOT de la métropole Nantes Saint-Nazaire tel qu'il est annexé à la présente délibération et se composant d'un rapport de présentation, d'un projet d'aménagement et de développement durables, d'un document d'orientation et d'objectifs et de documents graphiques ;
- soumet pour avis le projet de SCOT aux personnes publiques associées mentionnées aux articles L. 132-7 et L. 132-8 du code de l'urbanisme, aux groupements de communes membres du Pôle métropolitain, aux établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés et aux communes limitrophes à leur demande, à la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, au représentant de l'ensemble des organismes d'habitations à loyer modéré à sa demande conformément à l'article L 143-20 du code de l'urbanisme.
- transmet pour avis le projet de SCOT à l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement ;

Délibération

Réunion du comité du 9 mars 2016

Délibération n°2016-01

Bilan de la concertation et arrêt du projet de SCOT de la métropole Nantes Saint-Nazaire

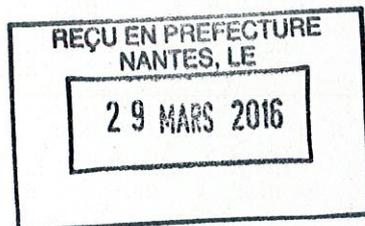
- rappelle que conformément à l'article R. 143-7 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera affichée au siège du pôle métropolitain et des établissements publics de coopération intercommunale qui en sont membres pendant un mois.

ADOpte A L'UNANIMITE

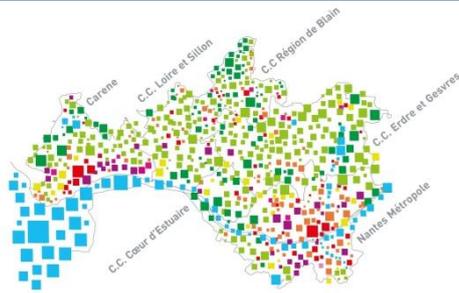
6 abstentions (Jacques Dalibert, Bertrand Herrero,
Jean-Pierre Joutard, Claude Labarre,
Jean-Paul Naud, Jean-Louis Thauvin)

Nantes, le 9 mars 2016

Johanna ROLLAND
Présidente du Pôle métropolitain
Nantes Saint-Nazaire



Bilan de la concertation



Nantes Saint-Nazaire
Pôle métropolitain

BILAN DE LA CONCERTATION



Concertation mise en œuvre dans le cadre
de la révision du Schéma de Cohérence
Territorial Nantes Saint-Nazaire

9 mars 2016

SOMMAIRE

1. Les modalités de la concertation mises en place	1
1.1. Rappel des modalités définies dans les délibérations 2013-12 et 2015-09.....	1
1.2. Descriptif de tous les dispositifs mis en place	2
2. Bilan de la concertation	7
2.1. Habitat et vie sociale	7
2.2. Economie et emplois	8
2.3. Transition écologique.....	10
2.4. Mobilités et modes de vie	12
2.5. Thèmes transversaux	14

1. Les modalités de la concertation mises en place

1.1. Rappel des modalités définies dans les délibérations 2013-12 et 2015-09

Conformément aux dispositions de l'article L.300-2 du Code de l'urbanisme, le comité syndical du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire a délibéré sur les modalités de la concertation pour la révision du schéma de cohérence territoriale le 22 mars 2013. Cette délibération, 2013-12, précisait les objectifs de la concertation :

- permettre au public d'accéder aux informations relatives au projet de révision du SCOT et d'y apporter sa contribution
- sensibiliser la population aux enjeux du territoire et à sa mise en valeur
- favoriser le partage, l'appropriation et les échanges autour du projet par l'ensemble des acteurs

Les modalités d'information et de participation du public y ont été définies. Les modalités d'information étaient les suivantes :

- une annonce par voie d'affichage et dans la presse locale de l'ouverture de la concertation et de ses modalités sera effectuée
- le site Internet du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire permettra un accès aux éléments du dossier de concertation
- d'autres supports d'information seront utilisés comme, par exemple, des publications dans des journaux des intercommunalités et des bulletins municipaux

Pour la participation du public, les modalités étaient les suivantes :

- le public pourra faire connaître ses observations au fur et à mesure du processus de révision du schéma de cohérence territoriale en les consignant dans un cahier accompagnant le dossier de concertation et ouvert à cet effet au siège de chaque intercommunalité
- il pourra également les adresser directement au Pôle métropolitain par courrier postal ou électronique
- des réunions publiques seront organisées

La première délibération a été complétée par une délibération complémentaire, 2015-09, le 10 juillet 2015 qui précisait les modalités de participation du public à la concertation. Il pouvait formuler des observations et propositions, soit :

- en les consignant dans les registres de concertation disponibles aux sièges des six intercommunalités membres du pôle métropolitain.
- en les publiant sur le site internet du pôle métropolitain (www.nantessaintnazaire.fr) par un simple avis ou un cahier d'acteur. Ces contributions seront publiques et enrichies,

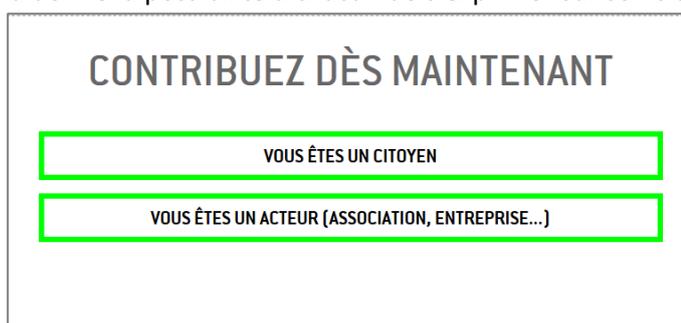
périodiquement, du contenu des registres de concertation. Le pôle métropolitain publiera, en tant que besoin, les réactions des élus aux observations et propositions formulées.

- en participant à des soirées contributives thématiques qui seront organisées à la phase d'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Toute personne intéressée devra se préinscrire par courrier ou par mail (concertation@nantessaintnazaire.fr) afin de faciliter la préparation et l'organisation de ces séances. Les comptes-rendus de ces soirées seront publiés sur le site internet et versés dans les dossiers de concertation disponibles aux sièges des intercommunalités.
- en participant aux réunions publiques qui seront organisées à la phase d'élaboration du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO).
- en les adressant par courrier postal à Mme la Présidente du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire, 2 cours du Champ de Mars 44923 Nantes cedex 9.

1.2.Descriptif de tous les dispositifs mis en place

- **Site internet**

Le Pôle Métropolitain Nantes Saint-Nazaire a donné la possibilité à chacun de s'exprimer sur son site internet renouvelé en juillet 2015, www.nantessaintnazaire.fr. Un onglet spécial a été créé, « concertation révision du SCOT », qui permet de déposer en ligne soit une contribution citoyenne, soit une contribution d'acteur (cf. illustration ci-contre). Au total, 14 contributions ont été mises en ligne, 5 contributions citoyennes et 10 contributions d'acteur (Conseil départemental de Loire Atlantique, 3C44, conseil de développement Loire et Sillon par deux fois, Conseil de développement CARENE, ADGCV 44, CIGO, Label Gauche, Groupe local nantais EELV et les 5 conseils de développement réunis).



Par ailleurs, les soirées contributives et les réunions publiques ont été annoncées sur le site internet. Ces annonces précisait le lieu, la date et l'heure de chacune des rencontres.

Le site propose également des documents en ligne : Diagnostic et PADD du SCOT 2, SCOT 1, documents relatifs à l'évaluation du SCOT 1, comptes-rendus des ateliers des élus du diagnostic, des conférences-débat, des soirées contributives et des réunions publiques

- **Dossier de concertation aux 6 sièges des intercommunalités**

A chaque siège des intercommunalités composant le Pôle Métropolitain, dès le mois de mars 2013, des dossiers de concertation ont été mis à disposition des citoyens pour qu'ils consultent les pièces mises à leur disposition et qu'ils s'expriment dans le cadre de la révision du SCOT. Aucune contribution écrite n'a été portée aux registres de concertation.

- Nantes Métropole : 2, cours du Champ de Mars – 44 000 Nantes

- CARENE : 4, avenue du Commandant l'Herminier – 44 600 Saint-Nazaire
- Communauté de communes Erdre et Gesvres : 1, rue Marie Curie – parc d'activités La Grand'Haie – 44 119 Grandchamp-des-Fontaines
- Communauté de communes Loire et Sillon : 2, boulevard de la Loire – 44 260 Savenay
- Communauté de communes Cœur d'Estuaire : 1, cours d'Armor – 44 360 Saint-Etienne-de-Montluc
- Communauté de communes Pays de Blain : 1, avenue de la Gare – 44 130 Blain

Les pièces mises à disposition étaient :

- SCOT 1
- Analyse des résultats de l'application du SCOT 1
- Délibérations N°2013-12 (22 mars 2013) et N°2015-09 (10 juillet 2015) et délibération 2015-14 (3 novembre 2015)
- Diagnostic et PADD du SCOT 2
- Documents de travail sur le diagnostic et les enjeux
- Document d'aménagement commercial
- Porter à connaissance de l'Etat et ses annexes dont l'ESE du projet d'aéroport du Grand Ouest
- Registre de concertation
- Contributions des personnes publiques associées reçues avant l'arrêt du projet (3C44 et chambre d'agriculture)

- **Affichage /flyers/presse**

Annnonce de la concertation à compter de Juillet 2015 :

Un affichage indiquant la concertation du SCOT et la possibilité de contribuer en ligne sur le site internet ou dans les registres de concertation aux 6 sièges des intercommunalités, a été réalisé aux sièges des 6 intercommunalités (affiche format A3) et dans chaque mairie du territoire et équipements publics. Des flyers (format A5) ont également été mis à disposition dans chaque mairie, au siège des 6 intercommunalités et dans les équipements publics.

NANTES SAINT-NAZAIRE
PÔLE MÉTROPOLITAIN

CONCERTATION PUBLIQUE – SCOT

NANTES SAINT-NAZAIRE 2030 ? PARTICIPEZ!

Le Schéma de Cohérence Territoriale (Sct) est un document de planification intercommunale d'urbanisme qui fixe, pour les 15 ans à venir, les grandes orientations d'aménagement du territoire.

Vous êtes un citoyen ou un acteur (association, entreprise, etc.) vous pouvez consulter les documents et :

- contribuer soit sur notre site internet soit aux sièges des intercommunalités (cf au verso),
- participer aux soirées contributives thématiques et réunions publiques qui seront organisées,
- écrire à Madame la Présidente du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire.

4 THÉMATIQUES :

- Habitat et vie sociale**
Comment et où développer l'habitat demain ?
Quelles formes d'habitat devons-nous privilégier ?
Quels lieux sociaux ?
- Mobilités et modes de vie**
Comment imaginer nos déplacements dans 15 ans ?
Comment améliorer l'accessibilité au territoire collectif ?
- Économie et emploi**
Comment renforcer la proximité (commerce, services, équipements, etc.) ?
Comment devenir le développement économique de l'emploi à travers les déchets ?
- Transitions écologiques**
Quelles innovations dans l'organisation de nos villes, de nos berges pour économiser l'énergie ?
Comment concilier préservation de l'environnement et développement ?

+ d'infos sur www.nantessaintnazaire.fr

Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire – 2, cours du Champ de Mars – 44 923 Nantes Cedex 9

NANTES SAINT-NAZAIRE
PÔLE MÉTROPOLITAIN

CONCERTATION PUBLIQUE – SCOT

Pour consulter les pièces mises à votre disposition et porter vos observations :

Nantes Métropole
2, cours du Champ de Mars – 44 923 Nantes Cedex 9

CARENE
4, avenue du Commandant l'Herminier – 44 600 Saint-Nazaire

Communauté de communes Erdre et Gesvres
1, rue Marie Curie – parc d'activités La Grand'Haie
44 119 Grandchamp-des-Fontaines

Communauté de communes Loire et Sillon
2, boulevard de la Loire – 44 260 Savenay

Communauté de communes Cœur d'Estuaire
1, cours d'Armor – 44 360 Saint-Etienne-de-Montluc

Communauté de communes Pays de Blain
1, avenue de la Gare – 44 130 Blain

+ d'infos sur www.nantessaintnazaire.fr

Nantes Métropole, Erdre et Gesvres, Loire et Sillon, Cœur d'Estuaire, Pays de Blain

Bilan de la concertation
Révision du SCOT de la métropole Nantes Saint-Nazaire
9 mars 2016

Une insertion presse a été diffusée dans les journaux des intercommunalités, ainsi qu'une bannière web pour les sites internet.

Annnonce des soirées contributives :

Un encart presse a été réalisé dans Presse Océan (édition Loire Atlantique), Ouest France (édition Loire Atlantique), les 7, 9 et 22 septembre 2015.

L'information a été relayée sur les sites internet des 6 intercommunalités.

Un affichage été réalisé sur le panneau administratif du Pôle métropole, 2 cours du champ de mars à Nantes.

Annnonce des réunions publiques :

Un encart presse a été réalisé dans Presse Océan (édition Loire Atlantique), Ouest France (édition Loire Atlantique), les 25, 27 et 30 janvier 2016

L'information a été relayée sur les sites internet des 6 intercommunalités.

Un affichage été réalisé sur le panneau administratif du Pôle métropole, 2 cours du champ de mars à Nantes.

- **Conférences-débat**

L'objectif étant de construire progressivement le nouveau SCOT, le Pôle Métropolitain Nantes Saint-Nazaire a organisé deux conférences-débat, ouvertes aux élus du territoire, aux personnes publiques associées, et aux conseils de développement, dans le but de concevoir collectivement l'avenir du territoire de la Métropole Nantes Saint-Nazaire. Elles se sont appuyées sur les travaux menés dans le cadre des « ateliers d'élus ».

La première conférence portant sur la thématique « Développement et solidarités » s'est tenue le 5 décembre 2014 à Cordemais. Animée par l'agence d'urbanisme de la région nazairienne (ADDRN) et l'agence d'urbanisme de la région nantaise (AURAN), elle a réuni une centaine de personnes, élus, représentants des personnes publiques associées et des conseils de développement. Des experts comme le sociologue Jean Viard ont apporté leurs visions du territoire pour nourrir les débats. Les participants, répartis en tables rondes, ont échangé sur deux questions stratégiques :



- Comment le territoire de Nantes Saint-Nazaire peut-il accueillir 150 000 habitants supplémentaires d'ici 2030 ?
- Le territoire Nantes Saint-Nazaire peut-il permettre à chacun de se loger ?

La seconde conférence-débat portait sur le thème « Développement et ressources ». Le Pôle métropolitain l'a organisée à Nantes le 20 mars 2015. Une nouvelle fois animée par l'ADDRN et l'AURAN, une centaine de personnes (même profil que lors de la première) a participé à cette rencontre où deux experts sont intervenus, Olivier Philippe, paysagiste de l'Agence TER, et Xavier Desjardins, maître de conférences à l'Université Paris 1. Les modalités d'échanges ont été les mêmes que pour la première conférence-débat puisque les participants se sont répartis en plusieurs tables rondes pour échanger autour de deux grands thèmes déclinés chacun en deux questions stratégiques :



- *Economie d'espaces, environnement, ressources : quels modèles pour demain ?*
Comment concilier développement territorial, économie d'espace (préservation des ressources agricoles, naturelles, bâties...) et amélioration du cadre de vie ?
Comment innover pour s'adapter voire anticiper les enjeux environnementaux (changement climatique, pollution, imperméabilisation des sols...) ?
- *Mobilités, accessibilité : emprunter des voies d'avenir*
Comment favoriser l'usage de la marche et du vélo pour les déplacements de courtes distances ?
Comment traduire la volonté de rapprocher le domicile et l'emploi (temps, distance...) ?

- **Soirées contributives**

Le Pôle métropolitain a organisé quatre soirées contributives, ouvertes à tous, sur les quatre thèmes clés de la concertation :

- Soirée contributive « Economie et emploi » à Couëron le 29 septembre 2015 : 8 personnes aux profils différents ont échangé sur le thème en deux groupes dans l'idée de prioriser les enjeux. Une restitution collective a ensuite été effectuée pour dégager les enjeux majeurs en lien avec la thématique.
- Soirée contributive « Transition écologique » à Besné le 30 septembre 2015 : absence de participants mais audition d'un représentant du CIGO (Carrières Indépendantes du Grand Ouest) qui a donné lieu à un cahier d'acteur.

- Soirée contributive « Mobilités et modes de vie » à Savenay le 6 octobre 2015 : 35 personnes ont échangé autour de ce thème. 6 groupes ont chacun priorisé les enjeux avant d'effectuer une restitution collective permettant de dégager les enjeux clés pour ce thème.
- Soirée contributive « Habitat et vie sociale » à Nort-sur-Erdre le 7 octobre 2015 : 20 personnes ont participé à cette rencontre. Les participants se sont répartis en 4 groupes pour prioriser les enjeux avant d'effectuer une restitution collective des divers échanges qui a permis de mettre en exergue les enjeux dits prioritaires.

C'est donc au total une soixantaine de personnes qui a participé à ces réunions, d'en moyenne 2h30, dans l'objectif de préparer l'avenir du territoire. Les trois soirées ayant donné lieu à une réunion ont fait l'objet d'un compte-rendu respectif disponible sur le site internet du Pôle métropolitain, la quatrième ayant donné lieu à la réalisation d'un cahier d'acteurs. Le bilan de ces soirées contributives est également disponible en ligne.

- **Réunions publiques**

Organisées par le Pôle Métropolitain Nantes Saint-Nazaire et animées par Mission publique, quatre réunions publiques, ouvertes à tous, se sont tenues dans le cadre de la concertation de la révision du SCOT :

- Lundi 1^{er} février à 20h à la Chapelle-sur-Erdre : 15 participants. Les participants se sont répartis en quatre tables selon leur envie, à raison d'une table par thème clé de la concertation (« Habitat et vie sociale », « Economie et emploi », « Mobilités et modes de vie » et « Transition écologique »). Une rotation a eu lieu ce qui leur a permis de travailler sur deux thèmes différents. En fin de rencontre, une synthèse collective a été effectuée avant de passer à un temps de restitution et d'échange.
- Mardi 2 février à 20h30 à Blain : 12 participants. Les échanges se sont effectués selon les mêmes modalités et les mêmes temps que la première réunion publique.
- Mercredi 3 février à 18h30 à Saint-Nazaire : 6 participants. Les échanges se sont aussi effectués selon les mêmes modalités que lors des deux précédentes réunions publiques. En revanche, un thème supplémentaire a été étudié par chaque participant en raison d'une rotation supplémentaire.
- Vendredi 5 février à 19h à Saint-Etienne-de-Montluc : 20 participants. Suivant les mêmes modalités, les participants ont pu là aussi étudier 3 thèmes en individuel avant d'entamer une synthèse collective puis un temps de restitution et d'échange.



Ces réunions publiques avaient, au préalable, fait l'objet d'une communication par voie de presse. Au total, une soixantaine de personnes a pris part à ces réunions.

2. Bilan de la concertation

Le bilan de la concertation se base sur les contributions citoyennes et d'acteurs, sur les comptes-rendus des deux conférences-débat, des quatre soirées contributives et des quatre réunions publiques qui se sont déroulées dans le cadre de la concertation de la révision du SCOT. Ce bilan propose une synthèse de ces différents documents et donne les éléments de prise en compte par le SCOT.

2.1.Habitat et vie sociale

Les 5 conseils de développement du territoire ont, dans leur contribution commune, défini des grands enjeux en matière d'habitat qui se retrouvent, par ailleurs, dans d'autres documents de la concertation mais aussi dans les documents du SCOT :

- le vieillissement de la population
- la dilution de la croissance démographique sur le territoire
- la hausse du nombre de personnes seules
- l'augmentation de la précarité avec accroissement des écarts entre différents secteurs géographiques
- la précarité énergétique notamment du parc ancien

« Le logement est à considérer comme un enjeu politique majeur [...] avec une approche fine et différenciée » (contribution des 5 Conseils de Développement).

Accueil de nouveaux habitants. La qualité de vie est perçue comme un des facteurs expliquant l'attractivité du territoire métropolitain. Soutenir le développement de la nature en ville et l'amélioration du cadre de vie sur les communes du territoire est d'ailleurs un des deux enjeux majeurs priorités lors de la soirée contributive « Habitat et vie sociale » du 7 octobre 2015. L'accueil de nouvelles populations sera accompagné d'une production de logements maîtrisée et diversifiée. Le renouvellement urbain doit être favorisé au détriment de l'étalement urbain tout en conservant l'identité paysagère des centres-bourgs notamment face à une densification standardisée. La contribution du département de Loire-Atlantique donne d'autres éléments importants sur ce thème : favoriser les opérations de renouvellement urbain et de densification des dents creuses notamment dans les centres-bourgs ou encore optimiser l'utilisation de la ressource foncière. Les 5 conseils de développement proposent de penser la qualité de l'offre de logements en fonction des centralités, des zones de calme et des commerces de proximité mais aussi de soutenir la réhabilitation du parc de logements anciens en fixant des objectifs chiffrés. Cette réhabilitation et rénovation du parc de logements existants sont aussi souhaitées par les participants aux quatre réunions publiques à La Chapelle-sur-Erdre, Blain, Saint-Nazaire et Saint-Etienne-de-Montluc. L'accent est à mettre plus spécifiquement sur la réhabilitation énergétique qui pourrait être incitée par des aides.

Logement pour tous. La diversité de l'offre de logements et sa répartition équilibrée et cohérente sur le territoire est à soigner (comptes-rendus des réunions publiques à Blain et La Chapelle-sur-Erdre). L'aide au logement social doit être renforcée. Penser les besoins spécifiques en habitat que ce soit pour les jeunes, pour les seniors ou encore les gens du voyage (contribution de l'Association Départementale des Gens du Voyage Citoyen 44). Développer l'offre de logements à destination des mal-logés en définissant une politique du mal-logement et en étudiant le profil des mal-logés (contribution des 5 conseils de développement). La proximité des transports collectifs est un enjeu important en matière d'habitat puisqu'elle peut être un facteur discriminant entre zones desservies et zones non desservies. Par ailleurs, la mixité sociale et la mixité générationnelle sont à renforcer (comptes-rendus des réunions publiques à La Chapelle-sur-Erdre, Blain et Saint-Etienne-de-Montluc).

Co-construire l'habitat de demain avec les habitants (densité, modes d'habiter, ...). A une échelle plus large, il s'agit de concevoir un modèle urbain « à vivre ». L'idéal d'habiter actuel (maison individuelle avec jardin) est à faire évoluer au côté des habitants. L'analyse des évolutions de modes de vie et des comportements sociaux notamment en ayant plus recours aux chercheurs universitaires et co-construire de nouveaux modèles avec les habitants est souhaitée (contribution des 5 conseils de développement). Un travail de fond sur la densité semble à effectuer : repenser la densité en faisant évoluer le vocabulaire mais aussi les formes tout en concevant les aménagements en fonction des transports et, par ailleurs, se servir du périurbain comme espace d'expérimentation en matière de densification. Le développement d'espaces de respiration et le maintien d'espaces verts dans le tissu urbain sont deux éléments à intégrer. Les participants aux réunions publiques à La Chapelle-sur-Erdre et à Saint-Etienne-de-Montluc souhaitent que des réflexions soient menées sur l'habitat partagé. Les logements d'aujourd'hui ne seront pas les logements de demain et il est nécessaire d'anticiper cette évolution.

Les 5 conseils de développement proposent d'imaginer une instance supérieure de l'habitat sur le modèle des Autorités Organisatrices des Transports (AOT) ou au moins une coordination à l'échelle du SCOT.

➔ *Comment le SCOT répond à ces enjeux ?*

Les objectifs définis dans le SCOT intègrent certaines propositions issues de la concertation :

- construire près de 100 000 logements d'ici 2030
- augmenter la part du logement locatif social dans la construction neuve
- assurer la diversité des nouveaux logements ; localiser les nouveaux logements à proximité des centralités et des secteurs bien desservis en transports collectifs
- encourager le dialogue entre les acteurs
- reconnaître la place de l'habitant comme acteur de la construction
- prioriser l'accueil de la population, des emplois et des services au sein de l'enveloppe urbaine

2.2. Economie et emplois

Développement de l'économie liée aux NTIC. « Profiter de l'ère numérique pour effacer les distances et changer la place des territoires excentrés » (contribution de l'association Label gauche).

Profiter de l'économie numérique pour rompre les distances et penser cette économie comme contributive (solidarité de proximité). Le télétravail tout comme les espaces numériques de travail (ex. co-working, ...) sont des éléments pouvant être développés dans cette optique. L'aménagement des temps de travail est aussi à questionner (synthèse des contributions de la conférence-débat « développement et ressources » du 20 mars 2015). Les nouvelles formes de travail sont moins énergivores et plus en phase avec les horaires de transports collectifs. Le SCOT a un levier d'action à travers le développement du haut débit voire très haut débit sur l'ensemble du territoire. Les participants aux réunions publiques à Saint-Etienne-de-Montluc et La Chapelle-sur-Erdre souhaitent, dans cette optique, que l'offre numérique soit développée.

L'unité et l'équilibre de l'entité géographique du SCOT est à maintenir notamment au regard du renforcement du rôle de la métropole nantaise qui se ferait au détriment du reste du territoire y compris Saint-Nazaire. Le maintien des dynamiques des centres-bourgs et la lutte contre une bipolarité Nantes Saint-Nazaire sont avancés pour qu'il n'y ait pas un territoire à deux vitesses (compte-rendu de la conférence-débat « Développement et solidarités » du 5 décembre 2014). Il s'agit de veiller au non décrochage des zones rurales en matière de dynamique économique et d'emplois est important dans cette optique. Par ailleurs, développer des activités génératrices d'emploi dans les pôles structurants (contribution citoyenne) et concevoir un réseau urbain hiérarchisé en structurant le territoire autour de polarités et en revitalisant les centres-bourgs sont deux enjeux pour assurer l'équilibre du territoire.

Le **modèle économique actuel est questionné** tout en sachant que la diversité des emplois et des activités est à préserver (compte-rendu de la conférence-débat « développement et solidarités »). Une image commune du territoire est à développer pour attirer. La diversité économique peut continuer à s'exprimer à travers le développement de l'économie liée à la mer et le maintien d'industries de pointe sur le territoire. Le maintien des emplois agricoles est à poursuivre tout comme la recherche de l'accès à l'emploi pour tous. Développer les **énergies alternatives et renouvelables** porteuses d'emplois d'avenir et assurer le déploiement des filières stratégiques d'avenir sur le territoire peuvent permettre de faire évoluer le modèle économique. La nécessité de dialoguer avec les territoires voisins pour une offre économique complémentaire est avancée à plusieurs reprises dans les éléments de la concertation (compte-rendu de la soirée contributive « économie et emploi », contribution citoyenne et comptes-rendus des réunions publiques).

Se doter d'un **projet agricole pour le territoire** (circuits courts et agriculture durable/de proximité) et inciter à consommer autrement (synthèse des contributions de la conférence-débat « développement et ressources » et compte-rendu de la soirée contributive « économie et emploi ») sont deux éléments forts pour l'évolution de l'activité agricole. Il faut réfléchir à intégrer l'agriculture de proximité au sein des friches urbaines par exemple. Le **développement des circuits courts** est perçu comme un enjeu majeur concernant cette thématique et est souhaité par un bon nombre d'acteurs de la concertation. Le développement de l'agriculture biologique sur le territoire est aussi souhaité (contribution du groupe local nantais d'EELV et comptes-rendus des réunions publiques à Blain et Saint-Nazaire).

L'adéquation entre les besoins en emploi et les formations est à améliorer (comptes-rendus des réunions publiques à Blain, Saint-Nazaire et Saint-Etienne-de-Montluc). Cela peut notamment passer par une anticipation des besoins en formation.

Au sein des espaces économiques, la priorité doit être fixée sur l'optimisation et l'accessibilité aux zones d'activités (contribution de la CCI 44 et compte-rendu de la réunion publique à Saint-Etienne-de-Montluc).

La coopération et l'accompagnement des entreprises, via des pépinières ou des clusters par exemple, est un enjeu fort si le territoire souhaite en accueillir de nouvelles (compte-rendu de la conférence-débat « développement et solidarités »).

→ **Comment le SCOT répond à ces enjeux ?**

Les objectifs définis dans le SCOT intègrent certaines propositions issues de la concertation :

- affirmer un positionnement économique ambitieux et en s'appuyant sur les filières d'innovation et de création (économie maritime, industries culturelles et créatives, numérique, technologies avancées de production, ...)
- conforter l'emploi en ville (renforcer et privilégier les centralités)
- améliorer les qualités fonctionnelles et paysagères des zones d'activités dans une perspective de performance économique (redynamisation des zones d'activités vieillissantes et connexion au numérique)
- renforcer les centralités et le rôle des pôles structurants

2.3. Transition écologique

Penser la **transition écologique comme facteur de développement** pour le territoire (favoriser les circuits courts). La transition écologique peut nourrir l'économie de proximité. Développer les **énergies renouvelables** notamment l'éolien est un objectif majeur de la transition écologique (synthèse des contributions de la conférence-débat « développement et ressources »). Le tourisme vert, l'utilisation des déchets de l'agriculture et de l'élevage pour produire de l'énergie ou encore les énergies marines sont des innovations perçues comme pouvant favoriser le développement économique du territoire.

Préserver et valoriser les espaces naturels notamment les paysages de bocage. L'objectif de 80000 hectares d'espaces agricoles pérennes à 20 ans est à maintenir et la baisse de la consommation des espaces agricoles est à poursuivre. Cette idée est d'ailleurs partagée par un grand nombre d'acteurs de la concertation. L'agriculture doit être incitée à être plus respectueuse de l'environnement (comptes-rendus des réunions publiques à la Chapelle-sur-Erdre et Saint-Nazaire). Il faut valoriser les PEAN (contribution du Département de Loire-Atlantique) et les améliorer (compte-rendu de la réunion publique à Blain). L'agriculture doit être plus impliquée dans l'équilibre écologique du territoire. Dans l'idée de préserver les espaces naturels, la lutte contre les espèces invasives est nécessaire (contribution du conseil de développement Loire et Sillon).

La trame verte et bleue doit assurer les **continuités écologiques**. Proposer un système de compensation en cas d'atteinte à ces continuités écologiques. Des franchissements peu coûteux des infrastructures linéaires qui viennent rompre les continuités écologiques sont à imaginer (contribution du conseil de développement Loire et Sillon). La profession agricole souhaite être

associée à l'identification de la trame verte et bleue et à celle des zones humides. Par ailleurs, les habitants souhaitent aussi être associés à l'identification de la trame verte et bleue.

Le **renouvellement urbain** est à favoriser pour moins consommer d'espaces. Cette idée se retrouve d'ailleurs dans un grand nombre de contributions et de comptes-rendus liés à la concertation. Le SCOT doit prendre en compte l'impact de l'artificialisation des terres, génératrice de CO2 (contribution citoyenne). La limitation de l'imperméabilisation des surfaces doit aussi être intégrée (compte-rendu de la réunion publique à Saint-Etienne-de-Montluc).

Un **Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)** est à développer à l'échelle du Pôle métropolitain pour améliorer la prise en compte de la question énergétique (comptes-rendus des réunions publiques à La Chapelle-sur-Erdre et Blain). La réduction des émissions de gaz à effet de serre et la pollution sonore liées notamment à l'utilisation de la voiture sont à fortement diminuer (compte-rendu de la soirée contributive « mobilités et modes de vie » et contribution du groupe local nantais d'EELV). Il s'agit aussi de développer des modes de déplacements plus respectueux de l'environnement (contribution du département de Loire-Atlantique).

La maîtrise de l'écoulement des eaux et la lutte contre la pollution des eaux douces sont deux enjeux avancés lors de la conférence-débat « développement et ressources ».

Le département de Loire-Atlantique préconise l'intégration des dispositions du Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PDEDMA) aux documents du SCOT. Le syndicat professionnel CIGO (Carrières Indépendantes du Grand Ouest) souhaite que le SCOT donne une ligne conductrice aux PLU sur la question des déchets inertes issus du BTP. Les quatre réunions publiques ont mis en évidence l'importance d'**améliorer la gestion des déchets**.

→ **Comment le SCOT répond à ces enjeux ?**

Les objectifs définis dans le SCOT intègrent certaines propositions issues de la concertation :

- dessiner une éco-métropole verte et bleue (préservation des continuités écologiques et des espaces naturels emblématiques, intégration de la nature en ville et politique paysagère en faveur de la qualité du cadre de vie)
- soutenir l'élaboration d'un projet agricole pour le territoire permettant la diversité des fonctions et des usages des espaces agricoles (agriculture respectueuse de l'environnement, promotion du local et des circuits-courts, et protection des espaces agricoles face à l'urbanisation)
- poursuivre et renforcer les actions en faveur de la transition énergétique
- limiter l'exposition des habitants aux risques, nuisances et pollutions et développer la culture du risque
- améliorer la gestion des déchets

2.4. Mobilités et modes de vie

Urbanisation « intelligente ». « Contradiction entre les objectifs du SCOT en matière de limitation de la consommation d'espace et d'utilisation de la voiture individuelle, et le développement de zones d'activités mal desservies par les transports » (contribution du groupe local nantais d'EELV). Une réflexion sur la coordination des politiques de déplacements avec celles de l'emploi et de l'habitat est à porter pour concilier accès au logement, aux services et à l'emploi. Par ailleurs, il est souhaité d'améliorer l'accessibilité en transports collectifs notamment aux zones d'emploi, en pensant, par exemple, les schémas d'accueil des entreprises en fonction de la desserte en transports collectifs (synthèse des contributions de la conférence-débat « développement et ressources »).

La **complémentarité et la cohérence des différents modes de transports** sont à développer. Créer des liaisons entre tous les modes de transports (intermodalité) est d'ailleurs un enjeu priorisé lors de la soirée contributive « Mobilités et modes de vie » du 06/10/2015. L'idée de faciliter l'interconnexion des réseaux via les pôles multimodaux est revenue plusieurs fois au cours de la concertation. Il s'agit de garantir l'accessibilité pour tous aux gares et pôles multimodaux en proposant, par exemple, des navettes entre les centres-bourgs et les gares (compte-rendu de la soirée contributive « mobilités et modes de vie »).

La proximité, un enjeu majeur. Le développement de la ville des courtes distances notamment via les déplacements doux et plus spécifiquement le vélo est un des objectifs à poursuivre. Pour cela, valoriser les modes doux en communiquant auprès des élus (contribution du conseil de développement Loire et Sillon) et des citoyens dès leur plus jeune âge pour les sensibiliser est important (compte-rendu de la soirée contributive « mobilités et modes de vie »). Il s'agit de les valoriser en développant et sécurisant les liaisons douces (ex. pistes cyclables) et les aires de stationnement des vélos (synthèse des contributions de la conférence-débat « développement et ressources » et compte-rendu de la soirée contributive « mobilités et modes de vie »). La transversalité dans les réseaux, des transports collectifs plus attractifs et des modes alternatifs à la voiture développés sont souhaités par les acteurs du territoire Nantes Saint-Nazaire. En termes de proximité, développer les voies douces et une desserte en transports collectifs performante notamment dans les pôles structurants pour permettre un maillage de l'ensemble du territoire en imaginant notamment un réseau de transports en toile d'araignée et non en doigts de gants (compte-rendu de la soirée contributive « mobilités et modes de vie »). Il faut proposer des alternatives à la voiture pour les courtes distances à effectuer notamment en zones périurbaines et rurales (contributions individuelles et d'acteur).

Réduire l'utilisation individuelle de la voiture. Le département de Loire-Atlantique encourage notamment à renforcer les actions en faveur du covoiturage et à aménager des voies d'accès aux agglomérations spéciales pour les transports en commun. Les tarifs des transports en commun sont à adapter mais aussi les temps de transports pour que les transports en commun deviennent plus attractifs vis-à-vis de la voiture. Une double amélioration est à envisager : celle du cadencement des transports collectifs, et notamment des trains, et celle de l'adéquation entre les heures de la vie professionnelle et les horaires des transports en commun (compte-rendu de la soirée contributive « mobilités et modes de vie »). Il faut développer l'utilisation du vélo électrique par des aides (synthèse des contributions des participants de la conférence débat « développement et ressources » du 20/03/2015). Il s'agit également de limiter le développement des drives qui

favorisent l'utilisation de la voiture (compte-rendu de la conférence-débat « développement et ressources »). Son utilisation n'est pas à bannir mais à faire évoluer en développant, par exemple, les parkings-relais au niveau des pôles multimodaux pour limiter la congestion en centre-ville ou en favorisant le covoiturage. Par ailleurs, il s'agit aussi de privilégier le commerce de proximité aux grandes et moyennes surfaces pour réduire les distances et favoriser les mobilités douces (comptes-rendus des réunions publiques).

Cependant, l'optimisation du réseau routier transversal semble indispensable pour les participants à la réunion publique à Blain.

L'offre ferroviaire, jugée actuellement insuffisante lors des quatre réunions publiques, est à développer tant pour le transport de passagers que pour les transports de marchandises. Le cadencement de cette offre est notamment à renforcer. Les liaisons transversales sont à renforcer, au vue du manque actuel jugé incompréhensible (compte-rendu de la réunion publique à Blain).

Concevoir un **plan de déplacement à l'échelle du Pôle** (compte-rendu de la soirée contributive « mobilités et modes de vie »). Le département de Loire-Atlantique préconise l'intégration du Schéma départemental des transports et des nouvelles mobilités aux futurs documents du SCOT. Concevoir une concertation inter-AOM (anciennement AOT) avec une forme de gouvernance portée par le SCOT serait une piste à développer (synthèse des contributions des participants de la conférence débat « Mobilités, accessibilité » du 20/03/2015). L'idée d'un schéma de déplacements doux à l'échelle du SCOT a, par ailleurs, été évoqué lors de la réunion publique qui s'est tenue à Blain.

L projet d'aéroport du Grand Ouest à Notre-Dame-des-Landes a fait l'objet de débat lors des quatre réunions publiques. Il a été jugé incohérent avec les objectifs de préservation des espaces naturels, de limitation de la consommation de foncier agricole ou encore de limitation de l'extension des surfaces urbanisées par une partie des participants. D'autres l'ont jugé nécessaire pour le développement économique.

Il faut être attentif aux circulations agricoles (contribution de la Chambre d'Agriculture de Loire-Atlantique).

➔ *Comment le SCOT répond à ces enjeux ?*

Les objectifs définis dans le SCOT intègrent certaines propositions issues de la concertation :

- renforcer l'accessibilité interrégionale, nationale et internationale de Nantes Saint-Nazaire en définissant les conditions d'intégration des grandes infrastructures
- relier les territoires grâce à des transports collectifs performants pour réduire l'usage de la voiture (complémentarité entre les réseaux, développement du ferroviaire, développement des autres usages de la voiture particulière, liaison en transports collectifs performants entre les pôles structurants)
- diminuer les distances de déplacement en intensifiant les centralités pour renforcer la proximité (développer la ville des courtes distances et inciter aux changements de comportements)
- sur les temps de la ville)

2.5. Thèmes transversaux

Mixité fonctionnelle. Il s'agit de développer dans les grands projets une mixité de fonctions entre l'habitat, les services et l'emploi (comptes-rendus de la conférence-débat « développement et solidarités » et des soirées contributives « habitat et vie sociale » et « mobilités et modes de vie ») mais aussi accompagner le développement de cette mixité à l'échelle des centres-bourgs des pôles structurants. Cette volonté de développer une mixité de fonctions, notamment dans les nouveaux projets, est aussi ressortie lors des réunions publiques (comptes-rendus des réunions publiques à La Chapelle-sur-Erdre et à Saint-Etienne-de-Montluc).

Stratégie d'aménagement globale (habitat, transports, équipements, services). Il faut penser l'aménagement du territoire de manière globale en considérant les problématiques de transports, d'habitat, d'équipements et de services de façon commune pour favoriser un développement optimisé et cohérent (contributions de 3C44, du département de Loire-Atlantique et des 5 conseils de développement et compte-rendu de la soirée contributive « mobilités et modes de vie »). Il s'agit par exemple de favoriser l'implantation d'activités économiques à proximité des bassins de main d'œuvre et des dessertes en transports en commun.

Accompagnement des changements de comportements. Sur le plan de la transition écologique, la culture environnementale du territoire est encore à forger (compte-rendu de la conférence-débat « développement et ressources »). Il est nécessaire de concilier le développement économique et la préservation de l'environnement. En ce qui concerne les mobilités et les modes de vie, le changement de comportements est à accompagner en favorisant, par exemple, les usages alternatifs (compte-rendu de la conférence-débat « développement et ressources »). Les entreprises et les employeurs ont un rôle majeur à jouer dans le changement de comportements. Il s'agit aussi de concevoir différemment les déplacements.

→ Comment le SCOT répond à ces enjeux ?

Les objectifs définis dans le SCOT intègrent certaines propositions issues de la concertation :

- accompagner les objectifs quantitatifs de construction de logements et les objectifs d'optimisation du développement urbain
- développer une dynamique de projets et faire du territoire Nantes Saint-Nazaire un territoire porteur d'un nouveau modèle urbain à vivre
- renforcer les centralités à toutes les échelles afin de rechercher la proximité des équipements, des commerces, des emplois, des services et des transports collectifs, offrir des lieux de vie accessibles et de qualité, et favoriser la mixité sociale, générationnelle et fonctionnelle

L'ensemble des compte-rendus des conférences débat, soirées contributives, réunions publiques sont disponibles en ligne sur le site internet du Pôle métropolitain : www.nantessaintnazaire.fr